



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 04 JUIN 2021**

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège "		Présences	Mandats
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	X Visio	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude Vice-Président	X Visio	
Représentant des Conseils Départementaux	VANNOBEL Bernadette	X Visio	
Représentants des communes ou leur groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
Représentants des communes ou leur groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	X Visio	
Représentants des communes ou leur groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle Second Vice-Président	X Visio	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	X Visio	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	X Visio	
Associations agréées de protection de la nature ayant compétence dans le domaine de l'énergie et des énergies renouvelables	BURROW Coralle	X Visio	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions industrielles	ROBERT Clément	X Visio	
autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	X Présentiel	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	X Visio	Accompagné de M.BLAREL (présent / visio)
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
D'adoption de l'ARS de NPDC P ou son représentant	VALLET Benoît	Excusé, pas de représentant	
D'ARAF NPDC P par ailleurs ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par M.FLORID (présent / visio)
D'ARIAL NPDC P, d'ARL de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par M.PREVOST (présent / visio)
DRIAP NPDC P et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé, pas de représentant	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	X Visio	

4



MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
"Sous-collège"		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	X Visio	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPIB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Excusé	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	X Visio	
Représentant des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. De la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	X Visio	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR NFDCP ou son représentant	BUCHAILLAT Laurent	Excusé, pas de représentant	
Directeur Inter régional de la mer Manche atlantique nord ou son représentant	HERVE Thomas	Excusé, pas de représentant	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé, pas de représentant	
Directeur Général de l'ONB ou son représentant	DUBREUIL Pierre (Délégation M.BERTRAND)	Excusé, pas de représentant	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Bords de Lacustres ou son représentant	VINCE Agnès		Représenté par Mme LORUT (présente / visio)
Directeur Général de l'NF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry		Représenté par M. ASSET (présent / visio)
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	DESCHODT Daniel (Interim de M. RAISON)	Excusé, pas de représentant	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	X Visio	

Membres Consultatifs	
	Présences
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	X Présentiel
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	X Présentiel
Internes	
	Présences
MATYKOWSKI Isabelle	X Présentiel
DHAINAUT Delphine	X Présentiel
VALENTIN Raphaël	X Présentiel
LECLERCQ Lydie	X Présentiel
BRANGER Pierre	X Présentiel
BIZAIS Patrice	X Visio
CHANTEGREL Caroline	Excusée
BLIN François / KARPINSKI Jean-Philippe / LEMAIRE Ludovic	X Visio
JOURDAN Stéphane / VERHAEGHE Hubert	X Visio
VALLEE Karine / LABRUNE Sébastien	X Visio

4 

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 4 JUIN 2021**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 11 mars 2021			REPORTE		Réalisation du PV confiée à un prestataire externe récemment en charge via marché notifié / Adoption reportée à la prochaine séance (CPI du 29/10/2021) Unanimité
2	2.1	STATIONS D'ÉPURATION - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	X				Unanimité
	2.2	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES	X				Unanimité
	2.3	CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	X				Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M. RAOULT concernant le dossier 2709440 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
	2.4	CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA TERRE DES 2 CAPS RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	X	AF			Unanimité , transmission au CA du 2 juillet Unanimité Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M. RAOULT concernant le dossier 2945200 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
	2.5	SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.6	21-I-029	ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES	X				Unanimité Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme SAVARIEGO concernant 3 dossiers 2860700, 2860800, 2875700, CA Amiens Métropole Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M. RAOULT concernant 10 dossiers 802300, 2824200, 2824300, 2843200, 2843800, 2848600, 2848800, 2875800, 2913200, 2913300 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
2.7	21-I-030	ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES	X				Unanimité Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M. FLAJOLET concernant le dossier 2844700 Saint-Venant

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
3		Priorités d'affectation d'une éventuelle dotation complémentaire France Relance		AF			Unanimité, transmission au CA du 2 juillet Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M.FLAJOLET et Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : Mme LEVEUGLE concernant 7 Dossiers : 288800, 2901200, 2901500, 2902200, 2919600, 2919700, 2919800 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.RAOULT concernant 9 Dossiers : 2912800, 2801700, 2792000, 2863400, 2924100, 2924200, 2927200, 2927700, 2941200 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.PATRIS concernant 3 Dossiers 2814800, 2863000, 2863200 Communauté Urbaine d'Ar-ras Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.DISSAUX concernant le dossier : 2927800 CA du Pays de St-Omer

4 A

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
4	4.2	21-I-031 EPURATION INDUSTRIELLE	X				Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme SAVARIEGO concernant le dossier : 2921300 CA Amiens Métropole
	5.2.1	21-I-032 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS	X				Unanimité
	5.3.1	21-I-033 TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES	X				Unanimité
		21-A-... TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ASS DEVELOPEMENT OPERATIONNEL ET PROMOTION DS TECHN ALTERN EN MAT EAUX PLUVIALES		AF			Unanimité
	5.5.1	21-I-034 CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	X				Unanimité Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.RAOULT concernant 2 Dossiers : 2914900, 2956700 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
	5.6.1	21-I-035 RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	X				Unanimité
	5.7.1	21-I-036 RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES	X				Unanimité Ne participent pas aux votes et débats en tant que membres permanents : Mme LEVEUGLE et M.DISSAUX concernant le dossier 2926900 Département du Pas-de-Calais
6	6.2.1	21-I-037 PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	X				Unanimité

Procès-Verbal de la Commission Permanente des Interventions du 4 juin 2021

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.3.1	21-1-038	SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	X				Unanimité
6.4.1	21-1-039	ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES	X				Unanimité Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.DISSAUX concernant le Dossier : 8305400 CA du Pays de St-Omer
6.5.1	21-1-040	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	X				Unanimité
7.2.1	21-1-041	POLLUTIONS DIFFUSES	X				Unanimité Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.LEVEUGLE concernant le dossier 2956600 Chambre d'Agriculture 59-62 Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : Mme CRETE concernant le dossier 2956500 Chambre d'Agriculture 80
7.3.1	21-1-042	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES AVENIR CONSEIL ELEVAGE	X				Unanimité
8.2.1	21-1-043	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	X				Unanimité Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent: M.DUJARDIN concernant 2 dossiers 2785300, 2955400 SM Parc Naturel Régional Scarpe Escaut Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.GUIMBAUD ou son représentant concernant le dossier 2927500 VNF

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
8.3.1	21-I-044	PRÉVENTION DES INONDATIONS	X				Unanimité Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M.FLAJOLET Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme LEVEUGLE concernant le dossier 2021900 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme LEVEUGLE concernant le dossier 2860500 SYMSAGEL
8.4.1	21-I-045	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIO-DIVERSITE	X				Unanimité Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M.FLAJOLET concernant le dossier 2738600 Saint-Venant
8.5.1	21-I-046	RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	X				Unanimité Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.GUIMBAUD ou son représentant concernant le dossier 2903500 VNF
8.6.1	21-I-047	ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES / COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	X				Unanimité
8.6.2	21-I-048	INFORMATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	X				Unanimité Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.LEVEUGLE concernant le dossier 2949100 Campagnes vivantes

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 11 mars 2021

2) Plan de Relance

- 2.1 – Participation financière à la réalisation d'ouvrages d'épuration (R110)
- 2.1.1 – PF Stations d'épuration – (R110)
- 2.2 – Participations financières au traitement des eaux pluviales – (R160)
- 2.2.1 – PF Traitement eaux pluviales – (R160)
- 2.3 – Participations financières à la création de réseaux d'assainissement – (R120)
- 2.3.1 – PF Création Réseaux d'assainissement eaux pluviales – Délibération CPI – (R120)
- 2.3.2 – PF Création Réseaux d'assainissement eaux pluviales – Délibération CA – (R120)
- 2.4 – Participations financières à la réhabilitation de réseaux d'assainissement – (R122)
- 2.4.1 – PF réhabilitation de réseaux d'assainissement – (R122)
- 2.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable – (R251)
- 2.5.1 – PF sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable – (R251)
- 2.6 – Participations financières aux économies d'eau et recherche de fuites – (R252)
- 2.6.1 – PF économies d'eau et recherche de fuites – (R252)
- 2.7 – Participations financières en faveur de l'appel à projets « eau et biodiversité en milieu urbanisé » - (R247)
- 2.7.1 – PF entretien et restauration milieux naturels non humides – (R247)

3) Priorités d'affectation d'une éventuelle dotation complémentaire France Relance

4) Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- 4.1 – Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles – situation des engagements – (ligne 1132)
- 4.2 – Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne 1132)
- 4.2.1 – PF épuration industrielle (ligne 1132)

5) Épuration publique

- 5.1 – ouvrages d'épuration – situation des engagements (lignes 111 et 116)
- 5.2 - Participations financières à l'assainissement non collectif (ligne 1113)
- 5.2.1 - PF assainissement non collectif (ligne 1113)
- 5.3 - Participations financières au traitement des eaux pluviales (ligne 1160)
- 5.3.1 - PF traitement des eaux pluviales – délibération CPI - (ligne 1160)
- 5.3.2 - PF traitement des eaux pluviales – délibération CA - (ligne 1160)
- 5.4 – réseaux d'assainissement – situation des engagements – (ligne 112)
- 5.5 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)
- 5.5.1 - PF création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)
- 5.6 - Participations financières à la réhabilitation de réseaux d'assainissement – (1122)
- 5.6.1 - PF réhabilitation de réseaux d'assainissement – (1122)
- 5.7 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales – (1161)
- 5.7.1 - PF réseaux d'eaux pluviales – (1161)

6) Eau potable

- 6.1 – eau potable - Situation des engagements (ligne 125, 121 et 123)
- 6.2 - Participation financière pour la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne 1230)
- 6.2.1 - PF protection de la ressource en eaux souterraines (1230)

6.3 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable – (1251)

6.3.1 - PF sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable – (1251)

6.4 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (1252)

6.4.1 - PF économies d'eau et recherches de fuites (1252)

6.5 - Participations financières à la gestion quantitative de la ressource (1210)

6.5.1 - PF gestion quantitative de la ressource (1210)

7) Lutte contre la pollution agricole

7.1 – Lutte contre les pollutions d'origine agricole – situation des engagements – (ligne 118)

7.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses – (1182)

7.2.1 - PF pollutions diffuses – (1182)

7.3 - Participation financière au maintien de l'agriculture en zones humides – (1187)

7.3.1 - PF maintien de l'agriculture en zones humides – (1187)

8) Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral

8.1 – milieux naturels – situation des engagements – (ligne 124 et 134)

8.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides – (1243)

8.2.1 - PF entretien et restauration des zones humides – (1243)

8.3 - Participation financière en faveur de la prévention des inondations – (1244)

8.3.1 - PF prévention des inondations – (1244)

8.4 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité – (1245)

8.4.1 - PF acquisition de zones humides et maintien de la biodiversité – (1245)

8.5 - Participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau – (1246)

8.5.1 - PF rétablissement continuité écologique des cours d'eau – (1246)

8.6 - Participations financières en faveur de l'appel à projets « eau et biodiversité en milieu urbanisé »

8.6.1 - PF entretien et restauration milieux naturels non humides – (1247)

8.6.2 - PF information, communication et éducation à l'environnement – (1341)

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Jérôme LEFEBVRE ouvre la séance à 9h30. Il déclare que le quorum est atteint, et que les décisions sont donc valables. Il propose d'entamer l'ordre du jour et de commencer la réunion par le procès-verbal.

Il rappelle d'abord les deux règles observées, pour toutes les réunions : en cas de conflits d'intérêt, il invite les membres à signaler, au moment des votes, si leur nom est manquant à l'analyse de conflit d'intérêt projetée, et donc s'ils ne participent pas au vote, afin d'éviter toute nullité des décisions. Il déclare ensuite que la seconde règle s'adresse aux personnes sur les listes des élections régionales et départementales. Il demande donc à ces personnes de s'abstenir dans les débats pour que les décisions soient sereines.

Monsieur VATIN précise qu'il s'agit d'une recommandation faite par l'administration centrale, indiquant que six semaines avant le premier tour (dans la sphère publique mais aussi pour des décisions qui impactent des dossiers de la sphère publique), il est préférable pour les personnes qui sont en campagne ou qui sont sur les listes de ne pas s'exprimer ni de voter.

Mme LEVEUGLE explique qu'elle ne siège pas aux instances de l'agence au titre du département mais est concernée par les départementales. Elle demande donc si la même règle s'applique à elle.

M. le Président annonce que oui mais que cela ne remettra pas en causes les discussions qui doivent être prises aujourd'hui, mais que cela empêchera les irrégularités.

Mme SAVARIEGO déclare être également en campagne pour les départementales.

Mme LEVEUGLE ajoute être en en campagne pour les régionales.

M. le Président déclare qu'il est demandé, pour les personnes en campagne, de s'abstenir lors des votes, et que l'important est de savoir qui est concerné.

M. DISSAUX confirme être également en campagne pour les départementales.

M. VATIN déclare qu'il y a donc cinq personnes concernées : Mme SAVARIEGO, Mme LEVEUGLE, M. DISSAUX, M. DUJARDIN. Il demande qui est la cinquième personne.

Mme VANNOBEL déclare être en campagne pour la région.

M. le Président déclare que ces cinq personnes seront en abstention pour les votes.

M DUJARDIN précise être Conseiller régional sortant, mais pas candidat.

M. le Président déclare qu'il n'y a pas de problème. Il propose d'aborder l'ordre du jour et annonce le point important du plan de relance après l'approbation du procès-verbal.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2021

M. le Président demande s'il y a des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la précédente commission.

REMARQUES ET DÉBATS :



Mme LECLERCQ signale que le procès-verbal sera adopté à la prochaine séance, sa réalisation ayant été confiée à un prestataire externe récemment en charge via marché notifié.

M. le Président décide de passer au point suivant, ne pouvant pas faire l'approbation.

L'adoption du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 11 mars 2021 est reportée au 29 octobre 2021.

2 – PLAN DE RELANCE

M. VATIN annonce le sujet principal de la séance qui est le plan de relance, les crédits France Relance. Il rappelle que l'année précédente, la relance économique avait été anticipée avec le « plan de reprise » sur le budget, et qu'un budget rectificatif de l'ordre de 49 M€ avait été voté. Il annonce que ces dossiers-là ont été engagés avant la fin de l'année précédente.

Il indique que sont présentés à présent les crédits budgétaires qui s'ajoutent aux crédits de programme soit 16,6 M€ que le Gouvernement donne à l'agence (250 M€ de crédits budgétaires pour l'ensemble des agences en plus des redevances habituelles). Il déclare être certain d'obtenir les 16,6 M€ ; par contre, puisque toutes les agences de l'eau auront consommé la totalité de leurs crédits de plan de relance avant la fin du mois de juin, il annonce que le ministère a demandé une rallonge.

Il annonce avoir demandé une rallonge de 10 M€ pour l'agence. La présentation de M. BRANGER se fera selon 3 axes : le premier avec les 16,6 M€ que l'agence est sûre de pouvoir engager, puis deux hypothèses de rallonge, l'une à 5 M€ et l'autre à 10 M€. Il propose de valider les dossiers de ces deux hypothèses de rallonge de façon à ne pas être obligés de repasser en commission après la décision d'abondement éventuel de ces crédits France Relance obtenue, et à pouvoir engager de suite les crédits cet été. Il passe la parole à M. BRANGER qui va présenter l'ensemble des 306 dossiers.

M. BRANGER, avant d'aborder le plan de relance France Relance, rappelle que le Conseil d'Administration du 12 mai dernier avait délibéré pour proroger le délai de commencement d'exécution des travaux. Il rappelle que dans le cadre du plan de reprise, du plan de relance, et du plan France Relance, une subvention complémentaire est attribuée par l'agence en contrepartie d'un démarrage des travaux dans les six mois suivants la notification de l'aide financière.

Les dossiers Plan de Reprise – Plan de Relance validés en 2020 représentent 467 dossiers et plus de 72 M€ d'aides et 17 M€ de subventions complémentaires en contrepartie d'un démarrage rapide des travaux. Il ajoute que l'agence a été assez peu sollicitée (à peu près un quart des dossiers) pour des demandes de paiements, et a donc une incertitude sur le fait que les travaux aient bien démarré dans un délai de six mois, pour les dossiers qu'elle a financés. Il précise que cette incertitude est en partie due au fait que la crise sanitaire se soit prolongée, avec deux périodes de confinement, au mois de novembre 2020, puis au printemps 2021.

M. VATIN rappelle que la volonté du Conseil d'Administration et de son Président, au mois de juin 2020, au moment où ont été prises ces décisions, était que la relance serve tout de suite. Il déclare qu'il ne faut donc pas faire la même erreur que par le passé, c'est-à-dire prendre des décisions et tenir les engagements de travaux trois ans après. Il rappelle qu'il avait été demandé que les démarrages d'opérations se fassent dans les six mois, ce qui amenait à un démarrage au mois de mai, pour des conventions notifiées vers novembre-décembre. Il signale donc qu'au mois de mai 2021, l'agence n'a qu'un quart des dossiers démarré. Il ajoute qu'il y a eu après le début de l'année 2020, deux autres vagues et que l'agence a considéré que les nouveaux événements avaient retardé les chantiers des entreprises, et a proposé le vote d'une rallonge de quatre mois au niveau du Conseil d'administration.

M. BRANGER précise que cette décision s'appliquera également aux dossiers examinés par la suite dans France Relance. Il rappelle qu'il n'y aura pas de deuxième décision de prorogation, puisque le

droit commun de l'agence précise qu'une opération doit démarrer dans les douze mois qui suivent la notification des crédits. Il déclare qu'il est donc capital que l'ensemble des maîtrises d'ouvrage intègrent bien cette nouvelle échéance, et puissent ensuite solliciter l'agence pour les demandes de paiement avant la fin de l'année.

M. BRANGER passe à la dotation France Relance, qui, comme l'a indiqué le Directeur Général, s'ajoute au plan de reprise et au plan de relance Agence délibéré en 2020. Il s'agit de crédits budgétaires attribués par l'État dans le cadre du Plan de Relance national. Il rappelle que l'agence a été attributaire de 16,6 M€ répartis comme suit :

- 249 000 € pour renforcer les moyens de l'agence en intérim, considérant que le plan de relance France Relance induit une charge d'activité supplémentaire. En contrepartie de cette charge, l'agence a la possibilité de prélever une partie de l'enveloppe pour renforcer, au moyen d'intérim, les unités d'œuvres au sein de l'agence.

- Concernant les interventions, à hauteur de 579 369 €, France Relance abonde un appel à projet « eau et biodiversité en milieu urbain ».

- Pour le reste de l'enveloppe soit 15 771 638 €, réservés à des dossiers concernant l'eau potable, la gestion des eaux pluviales ou l'assainissement.

M. BRANGER déclare qu'une date d'échéance avait été fixée au 31 mars 2021 pour le dépôt des dossiers. Il ajoute que l'agence était déjà en capacité dès le 1^{er} avril d'avoir de la visibilité sur les dossiers qui lui ont été déposés.

306 dossiers ont été déposés pour un montant total de participations sollicitées en subvention de plus de 33 M€ réparti principalement sur 4 domaines d'interventions :

- économies d'eau et recherches de fuites,
- réhabilitation des réseaux d'assainissement,
- extension de réseaux d'assainissement
- eau pluviale.

M. le Président rappelle que le budget France Relance de 16,6 M€ porte donc sur près de la moitié de ces dossiers.

M. BRANGER rappelle également que l'agence a fait le choix d'instruire tous les dossiers, et de ne pas attendre que la commission se prononce sur la priorisation pour lancer l'instruction. Il annonce que l'idée est d'aller vite, pour avancer et montrer à l'État que l'agence est au rendez-vous pour le plan de relance. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'être prêts, en cas d'enveloppe complémentaire, à pouvoir rédiger les conventions et notifier les subventions. Il propose donc, sachant que le gisement est deux fois supérieur à l'enveloppe disponible, de donner la priorité aux dossiers qui bénéficient de la solidarité territoriale, (presque 87 dossiers et 9 734 661 euros). Il précise qu'il s'agit de trouver un meilleur équilibre entre zones rurales et zones urbaines, car, d'après le bilan de plan de reprise, le milieu rural avait été assez peu servi.

M. VATIN déclare que seuls 20% des dossiers du plan de reprise 2020 ont été orientés vers la solidarité, et 80% étaient hors solidarité. Il s'agit de rééquilibrer, même si en 2020 l'enveloppe était de 50M€, et à présent de 16M€. Il s'agit donc d'en prendre acte et de donner clairement désormais la priorité à la solidarité.

M. BRANGER propose ensuite de retenir les dossiers qui ont été déposés dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, car c'est une ligne globalement peu consommée jusqu'à présent dans le programme, ce qui changera par la suite. Elle est peu consommée en raison d'une doctrine nouvelle que l'agence a mise en place en 2019 mais commence à porter ses fruits. Il précise que l'idée est que France Relance pousse les collectivités qui s'engagent sur ce type d'intervention à accélérer.

Cela représente 9 dossiers pour 2 784 142 d'euros, et il propose, pour compléter l'enveloppe, de retenir 29 dossiers liés à la recherche de fuites sur le réseau de l'eau potable et à la création de réservoirs. Il annonce que cela représente 3 252 816 d'euros, et que tous les dossiers portant sur les fuites dont le rendement est inférieur aux prescriptions fixées par la réglementation ont été sélectionnés. Il ajoute que l'ensemble de ces dossiers représente à peu près une économie d'eau par an estimée à 170 000 m³ d'eau.



Il annonce qu'ils ne vont pas balayer l'ensemble des 125 dossiers car, pour 69 d'entre eux, la participation financière sollicitée est inférieure à 100 000 euros, et que cela relève donc de la décision du Directeur Général. Les tableaux présentés seront ceux qui portent sur les 56 opérations où la participation financière est supérieure à 100 000 euros. Il déclare pouvoir commencer.

2.1- Participation financière à la réalisation d'ouvrages d'épuration (R110)

M. BRANGER, concernant les ouvrages d'épuration, présente un dossier porté par la communauté de communes Val de Somme pour un montant de participation financière de 241 022 euros. Il propose de passer à la délibération.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2915900	CC du Val de Somme	Reconstruction de la station d'épuration de Sully-le-Sec (partie commune de Sully-le-Sec)	Sully-le-Sec	241 022
<i>Total P2 ferme</i>					241 022
TOTAL GÉNÉRAL					241 022

M. le Président déclare qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

La délibération «STATIONS D'ÉPURATION - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME»

**avec 1 dossier
(n°21-I-024)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

2.2- Participations financières au traitement des eaux pluviales (R160)

M. BRANGER précise que sur les 9 dossiers mentionnés tout à l'heure, 6 d'entre eux ont une participation financière inférieure à 100 000 euros. Il signale que les trois dossiers affichés forment un montant total de 3 608 371 euros. Il rappelle que les chiffres ne sont pas totalement cohérents avec ceux évoqués précédemment car il ne parlait que de subventions, alors que ce tableau intègre les subventions et les avances remboursables que peut verser l'agence.

4

[Signature]

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2927100	Boulogne-sur-Mer	Déconnexion des eaux pluviales	Boulogne-sur-Mer : Quartier République - Eperon	1 788 000
<i>Total P1 ferme</i>					1 788 000
...02	2955600	Douais Agglo	Optimisation d'un bassin de stockage d'eaux usées de temps de pluie	Sin-le-Noble : Rue Sticker	208 000
...03	2955700	Douais Agglo	Création d'un bassin de pollution	Sin-le-Noble : Rue Sticker	1 612 371
<i>Total P1 optionnel</i>					1 820 371
TOTAL GÉNÉRAL					3 608 371

M. BRANGER propose de faire un focus, parmi ces 3 dossiers, sur le projet qui est porté par la commune de Boulogne-sur-Mer avant de délibérer.

M. LEMAIRE, responsable de la mission littoral de l'Agence présente en détail ce dossier de la commune de Boulogne-sur-Mer.

M. BRANGER remercie M. LEMAIRE après sa présentation. Il précise que le plan de financement de cette opération de Boulogne-sur-Mer permet de préciser un point : France Relance financera les études et travaux au-delà de la date d'accusé de réception du dépôt du dossier. Il revient sur la diapositive qui présente les trois projets de financement, dont celui de Boulogne, afin de pouvoir décider de l'affectation des aides et de répondre éventuellement à des questions.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ces projets. Il donne la parole à M. PATRIS.

REMARQUES ET DÉBATS :

M. PATRIS, concernant le dossier de Boulogne-sur-Mer, demande s'il n'est pas dangereux de rejeter dans la mer des eaux pluviales qui viennent d'une zone très industrielle, et s'il n'y a pas de filtres des hydrocarbures ou d'autres polluants.

M. LEMAIRE signale qu'un bassin de tamponnement permet d'assurer un préfiltre, et qu'il ne s'agit pas de rejeter des eaux pluviales directement en milieu récepteur. Il ajoute que l'opération fait l'objet d'un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'eau, et qu'il y a donc un prétraitement prévu, et que les eaux pluviales qui seront collectées ne vont pas amasser tout ce qui ruisselle sur la zone d'activités de Capécure. Il ajoute que l'entrée de la zone de Capécure est plutôt une zone tertiaire, donc pas dans le cœur de la zone d'activités. Il conclut qu'un prétraitement des eaux pluviales est bien prévu.

M. PATRIS remercie M. LEMAIRE.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Il n'identifie pas de conflits d'intérêt. Il propose le vote de ces trois dossiers.

**La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »
avec 3 dossiers
(n°21-I-025)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

2.3 – Participation financières à la création de réseaux d'assainissement (R120)

M. BRANGER propose, concernant la création des réseaux d'assainissement, de soutenir 13 dossiers qui représentent un montant total de participation pour l'Agence de 4 266 797 euros. Il précise que ce sont des dossiers très classiques, aucun focus n'est prévu sur un dossier en particulier.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2904000	CA 2 Baies en Montreuillois	Extension du réseau de collecte	Lefaux : Rues Neuve, des Marettes et du Mont Fayel	168 000
...02	2909600	CC Région Audruicq	Extension du réseau de collecte	Ruminghem : Rues du Grand Chemin, de l'Eglise et de la Gare	363 109
...03	2914000	CC Région Audruicq	Réseau Transfert (OTEU)	Zutkerque : liaison Zutkerque - station d'épuration intercommunale de Zutkerque	547 773
...04	2889600	CC 7 Vallées	Extension du réseau de collecte	Brimeux : Route Nationale RD 349	367 920
...05	2918700	CC 7 Vallées	Extension du réseau de collecte	Auchy-les-Hesdin : Rues Neuve, du Parquet Gambette, de l'Eauette, du Parquet Sombret, de la Digue	212 800
...06	2918800	CC 7 Vallées	Extension du réseau de collecte	Auchy-les-Hesdin : Rue du Parquet Sombret	230 160
...07	2918300	Hardinghen	Extension du réseau de collecte	Hardinghen : Rues de Héronval, de l'Eglise, Pachois, Princesse, Allée de l'Eglise et Place du Marché	610 400
...08	2836600	SIAEP Doullennais et Environs	Dernière tranche d'extension de la collecte	Terramesnil : Rue d'Amplier, de Candas, Neuve, Ruelle Renard, Ruelle Bouthors et Chemin de Doullens	312 357
Total P1 ferme					2 812 519
...09	2906100	CA 2 Baies en Montreuillois	Extension du réseau de collecte	Beaumerie-Saint-Martin : Route Départementale 349	392 000
...10	2906200	CA 2 Baies en Montreuillois	Ouvrage de Transfert des Eaux Usées (OTEU)	Beaumerie-Saint-Martin : Route Départementale 349	380 800
...11	2709400	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Extension du réseau de collecte	Zuytpeene : Routes des Trois Rois, de Saint-Omer et de Poitiers	179 200
Total P1 optionnel					952 000
...12	2915600	CC Val de Somme	Réseau de transfert entre l'ancienne et la nouvelle STEP de Sailly-le-Sec	Sailly-le-Sec	130 278
Total P2 ferme					130 278
...13	2763500	CC Vimeu	Extension de collecte des eaux usées	Valines : Route Nationale (RD 925) et Rue de la République	372 000
Total P2 optionnel					372 000
TOTAL GÉNÉRAL					4 266 797

M. le Président signale que M. RAOULT est en conflit d'intérêt et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »
avec 13 dossiers
(n°21-I-026)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent : RAOULT Paul pour 1 dossier :
2709440 – Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'eau du Nord**

4

M. BRANGER toujours sur la ligne « création des réseaux d'assainissement », sollicite l'avis de la commission permanente des interventions avant passage en conseil d'administration du 2 juillet prochain, pour un dossier porté par la communauté de communes de la terre des 2 caps, qui correspond à l'extension du réseau sur la commune de Landrethun-le-Nord.

Le montant de participation pour l'agence représente 414 400 euros.

La difficulté, par rapport à la délibération qui cadre l'intervention de l'agence sur ce type de travaux, est que cette agglomération d'assainissement a été déclarée non conforme au niveau local par la police de l'eau pour l'année de fonctionnement 2019, pour des raisons de forme. Il précise que les données d'auto-surveillance n'avaient pas été transmises au bon format. Toutefois, il déclare que sur le fond, le fonctionnement du système d'assainissement et les rejets sont conformes. Il signale que ce qui préoccupe l'agence, et qui mérite une attention particulière, c'est que le budget d'assainissement de cette communauté de communes est en situation délicate : elle s'améliore progressivement mais un soutien financier extérieur serait le bienvenu.

Enfin, suite à des échanges avec la police de l'eau, cette dernière déclare que l'avis serait favorable pour soutenir ce projet. Il propose donc de retenir cette opération dans le cadre du Plan de relance France Relance, en précisant que cela nécessitera cependant un vote de dérogation en conseil d'administration du 2 juillet.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2909300	CC Terre des 2 Caps	Extension du réseau de collecte	Landrethun-le-Nord : Avenue de l'Europe, Rues du 8 Mai 1945, de l'Abbé Coppin, de la Forteresse, de l'Eglise, des Poissonniers, de la Cédule	414 414
<i>Total P1 ferme</i>					414 414
TOTAL GÉNÉRAL					414 400

M. le Président précise qu'il s'agit d'un simple avis, avec une décision le 2 juillet. Il procède au vote.

***La délibération «CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA TERRE DES 2 CAPS»***

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

Transmission au Conseil d'Administration du 2 juillet 2021.

2.4 – Participations financières à la réhabilitation de réseaux d'assainissement (R122)

M. BRANGER propose de retenir 3 dossiers sur cette ligne d'intervention pour un montant total de participations financières de 1 641 600 €. Il précise que ce sont des dossiers assez classiques et qu'il n'y aura pas de présentation particulière, le tout se trouvant dans le dossier de séance.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2867400	CA 2 Baies en Montreuillois	Réhabilitation de réseaux d'assainissement	Camiers : Allées des Litornes 1 et 2, des Morillons, des Milloins, des Sternes, des Azalées, des Colverts, Rues des Usines, Clos Symphonie et Impasse des Cités	236 000
Total P1 ferme					236 000
...02	2945200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration de réseaux d'assainissement	Watten : Allée des Bleuets, Rues de Millam, des Ecluses (2 ^{ème} partie), du Bois et des Pensées	408 800
Total P1 optionnel					408 800
...03	2921000	Longpré-les-Corps-Saints	Amélioration de réseaux d'assainissement	Longpré-les-Corps-Saints : Rues du Moulin, de la République, du Cloître, de la Libération, des Eaux Prolongées et Romain	996 800
Total P2 optionnel					996 800
TOTAL GÉNÉRAL					1 641 600

M. le Président procède au vote de la délibération correspondante tout en précisant que M. RAOULT est en conflit d'intérêt.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT »
avec 3 dossiers
(n°21-I-027)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**Ne participe pas au débat en tant que membre non permanent : RAOULT Paul pour 1 dossier :
2945200 – Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'eau du Nord**

2.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (R251)

M. BRANGER présente 3 dossiers qui appellent un montant de participation pour l'Agence de 575 174 €. Avant de procéder à l'examen et à la décision de l'attribution de financement, il souhaite revenir sur un projet en particulier porté par la communauté de communes du Pays du Coquelicot. Il donne la parole à M. BLIN, de la Mission Picardie qui va présenter ce projet.

M. BLIN déclare que le dossier de la communauté de communes du Pays du Coquelicot illustre la politique de sécurisation de l'alimentation en eau potable au sens global du terme, puisqu'il s'agit de s'intéresser non seulement à la sécurisation quantitative, mais aussi qualitative et présente en détail le dossier.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2908900	CA 2 Baies en Montreuillois	Sécurisation quantitative	Montreuil : Interconnexion Beaumerie-Saint-Martin - Château d'eau d'Ecuire	234 685
...02	2874800	SIAEP Doullennais et Environs	Interconnexion de la commune de Remaisnil depuis Barly	Barly et Remaisnil	161 700
...03	2823800	CC Pays Coquelicot	Sécurisation qualitative et quantitative en eau potable	Beaucourt-sur-l'Ancre, Beaumont-Hamel, Irles et Miraumont	178 789
<i>Total optionnel</i>					575 174
TOTAL GÉNÉRAL					575 174

M. le Président remercie M. BLIN.

M. BLIN ajoute concernant le dossier de la communauté de communes du pays du Coquelicot que les services de l'agence propose de se prononcer favorablement sur ces travaux présentés, tout en soulignant la nécessité de poursuivre une action de reconquête de la qualité de l'eau, notamment sur le captage de Miraumont, s'agissant d'un captage Grenelle. La collectivité s'engage, comme sur l'ensemble de ses champs captants, à mener une action de reconquête, en parallèle de ses travaux.

M. le Président remercie M. BLIN de cette présentation et procède au vote de la délibération globale.

PAS DE REMARQUE

***La délibération «SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE»
avec 3 dossiers
(n°21-I-028)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

2.6 – Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (R252)

M. BRANGER précise que 32 dossiers sont présentés pour cette ligne économies d'eau et recherches de fuites, toujours dans le cadre du plan France Relance, pour un montant de participations financières de 6 779 070€.

4 

N° fiche	N° dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2915200	SIDEALF	Réhabilitation réservoir stockage	Saint-Martin d'Hardinghem	103 604
Total ferme					103 604
...02	2903200	SIAEP Foufflin Ternas	Remplacement de conduites	Foufflin-Ricametz : Rues de Maisnil et de Ternas	202 581
Total opération isolée					202 581
...03	2875600	CA 2 Baies en Montreuillois	Réhabilitation réservoir stockage	Ecures	227 310
...04	2860700	CA Amiens Métropole	Remplacement de conduites	Amiens : Rues Camille Saint Saëns et Edmond Lebel, Quai de la Passerelle	214 500
...05	2860800	CA Amiens Métropole	Remplacement de conduites	Amiens : Rues des Augustins, de l'Oratoire et Gloriette	279 884
...06	2875700	CA Amiens Métropole	Économie d'eau	Amiens : Quai de la Somme	172 075
...07	2900700	CC Val de Somme	Économie d'eau	Pont-Noyelles : Rues du 31 Août 1944, du Général Faidherbe, de l'Église, du 23 Décembre 1870, Léonce Houbron, de la Noëlle, du Marais et Route de Daours	366 240
...08	2835000	MEL	Remplacement de conduites	Wambrechies : Rue de Quesnoy	321 490
...09	2835100	MEL	Remplacement de conduites	Villeneuve d'Ascq : Rue des Cèdres	162 760
...10	2835700	MEL	Remplacement de conduites	Faches-Thumesnil : Rue Pasteur	213 655
...11	2876100	MEL	Remplacement de conduites	Lille : Rue du Four à Chaux	203 710
...12	2876300	MEL	Remplacement de conduites	Wavrin : Rue de Lille	242 775
...13	2889200	MEL	Remplacement de conduites	Hem : Avenue du Docteur Schweitzer	262 340
...14	2889400	MEL	Remplacement de conduites	Wattignies : Rue d'Yser	134 290
...15	2894300	SIADep Région Audruicq	Remplacement de conduites	Zutkerque : Rue du Listergaux (RD 226)	114 120
...16	2911500	SIAEP Saint-Landon	Économie d'eau	Fresnoy-au-Val : Rue Motte Fricamps : Rue Neuve Oissy : Rues de la Landonnière et Neuve	169 771
...17	2897500	SIAEP Région Naours	Remplacement de réseaux fuyards	Flesselles : Vignacourt, Verte et Tellier Talmas : Rues d'Amiens, Batreux et d'Amours	157 950
...18	2960600	SIAEP Vallée Nièvre	Renouvellement des canalisations d'eau potable	Canaples	247 104
...19	2906000	SIAEP Région Machy	Économie d'eau	Argoules : Route de Vron Dominois : Rue Principale	227 840
...20	2907900	SIAEP Région Machy	Économie d'eau	Vron : Rue du Maréchal Leclerc et Route de Rue	112 326

6

A

...21	2865400	SI Région Andres	Remplacement de conduites	Les Attaques : Rue et Impasse de l'Ecluse Carrée	168 080
...22	2802300	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Économie d'eau	Hargicourt : Rues des Berceaux, de l'Église, du Cimetière Protestant, de l'Usine, de Templeux, Hortense, Hazard, Chemin Noir, Chemin Verquier et Chemin Jeancourt	303 520
...23	2824200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Bavay Renforcement RD 84	164 240
...24	2824300	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Bavay : Rue du Quesnoy (entre Rue des Alouettes et le Pont Rametz)	210 560
...25	2843200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Laventie : Rue de Tilleloy (1 ^{ère} partie)	207 165
...26	2843800	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Cysoing : Rues JB Lebas, Allende, Voltaire, Gambetta et Place Faidherbe	367 175
...27	2848600	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Equin-lez-Guinegatte : Rues d'Erny, du Moulin et RD 77	335 920
...28	2848800	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Haisnes : Impasse Route de Béthune	175 545
...29	2875800	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Saulzoir : Rue d'Haspres	199 030
...30	2913200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Saint-Hilaire-sur-Helpe : Rues de la Mairie, des Lavois, des Bouchers et Place Coupillaud	119 580
...31	2913300	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Remplacement de conduites	Landrecies : Route de Guise et Rue de la Gadelière	282 640
...32	2916400	Véolia Eau - CIE GEN DES EAUX	Réhabilitation réservoir	Bucquoy	109 290
Total optionnel					6 472 885
TOTAL GÉNÉRAL					6 779 070

M. le Président déclare, pour les dossiers présentés sur la ligne économies d'eau et recherches de fuites, 3 conflits d'intérêt (Mme SAVARIEGO, M. BEZIRARD et M. RAOULT). Il demande s'il y a des questions sur ces projets.

Il procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

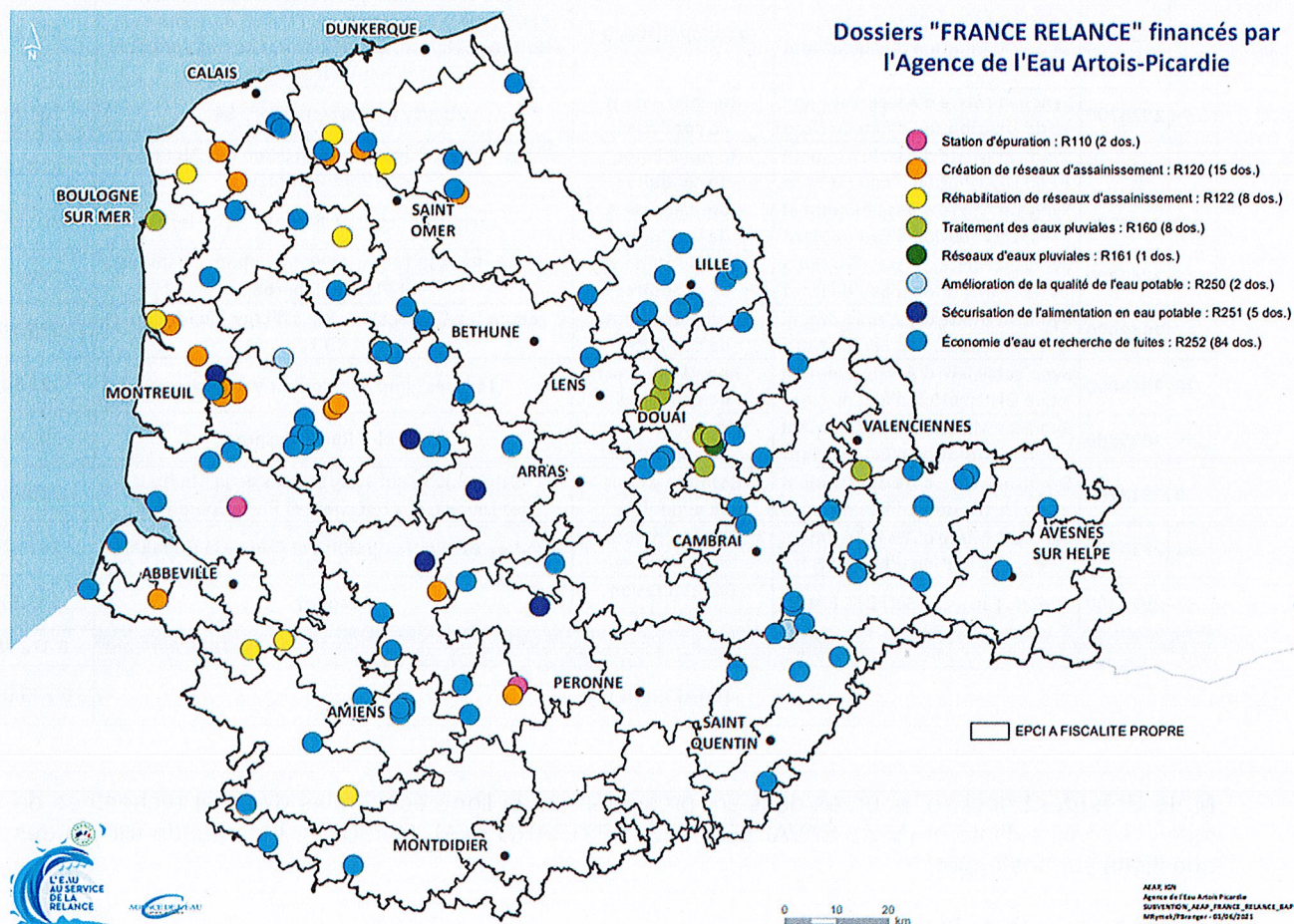
**La délibération « ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES »
avec 32 dossiers
(n°21-I-029)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Ne participent pas aux votes et aux débats en tant que membre permanente :
SAVARIEGO Isabelle pour 3 dossiers : 2860700, 2860800, 2875700 – CA Amiens Métropole ;

Ne participent pas aux débats en tant que membres non permanents :
BEZIRARD Alain (excusé pour la séance) pour 7 dossiers : 2835000, 2835100, 2876100, 2876300, 2889200, 2889400 – MEL ;
RAOULT Paul pour 10 dossiers : 802300, 2824200, 2824300, 2843200, 2843800, 2848600, 2848800, 2875800, 2913200, 2913300 – Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'eau du Nord

M. BRANGER présente une carte sur la répartition géographique de l'implantation de projets soutenus par France Relance, suite à la tenue de la CPI. Cette représentation cartographique est projetée.

Chaque couleur correspond à une ligne d'intervention, pour permettre de se rendre compte que le plan de relance France Relance maille assez bien le bassin.



2.7 – Participations financières en faveur de l'appel à projets « eau et biodiversité en milieu urbanisé » (R247)

M. BRANGER explique que 600 000 € sont affectés, en complément d'une enveloppe crédits budgétaires de l'agence, à l'appel à projets « eau et biodiversité en milieu urbain ». Dans le cadre de cette deuxième phase de cet appel à projets, il propose de soutenir 6 dossiers pour un total de participations financières de 341 151 €. Il signale que l'agence ne sature pas la partie de l'enveloppe France Relance affectée à cet appel à projets. Il restera à peu près 240 000 euros de crédits France Relance, pour cet appel à projets, à décider à la prochaine CPI du mois d'octobre (sachant que l'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 juillet).

6

A

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2919500	AAPPMA Roubaix Tourcoing et leurs Cantons	AAP EBMU : renforcement de la trame verte et bleue de la Métropole Européenne de Lille et sensibilisation des habitants	Territoire de la MEL sur les communes de Tourcoing, Hem, Comines, Leers, Wattrelos, Roubaix, Lomme, Lys-lez-Lannoy	53 968
...02	2950600	Abbeville	AAP EBMU : création de mini-forêts urbaines	Territoire de la commune d'Abbeville	15 690
...03	2917700	Arras	AAP EBMU : développement de la nature en ville	Territoire de la commune d'Arras	85 000
...04	2897800	Dunkerque	AAP EBMU : travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école	Dunkerque : École de la Porte d'Eau	108 250
...05	2814700	Rodelinghem	AAP EBMU : création d'une zone paysagère d'infiltration des eaux pluviales et plantation d'arbres	Rodelinghem : centre bourg	17 411
...06	2844700	Saint-Venant	AAP EBMU : aménagement d'une résidence intégrant des espaces de nature	Saint-Venant	60 832
TOTAL GÉNÉRAL					341 151

Avant de délibérer, il propose de faire un focus sur un projet de création d'une mini-forêt sur la commune d'Abbeville. Il passe la parole à M. JOURDAN, expert milieux naturels de l'agence.

M. JOURDAN présente en détail le dossier de la commune d'Abbeville.

Ce dossier est intéressant et structurant dans les politiques d'avenir de l'agence par rapport au plan climat du bassin, puisque ce projet est à l'interface des enjeux sur l'eau et la biodiversité en milieux urbanisés, mais aussi des enjeux climatiques que partagent ses partenaires.

REMARQUES ET DÉBATS :

M. le Président donne la parole à M. PATRIS qui souhaite s'exprimer.

M. PATRIS souhaite ajouter que la biodiversité protège l'eau, mais aussi l'air. Il rappelle que l'air est fondamental dans ces îlots de mini-forêts dans les centres urbanisés, car cela permet non seulement des fraîcheurs mais aussi d'améliorer la qualité de l'air que respirent les citoyens. Il insiste sur le fait que eau, air, sol sont une problématique unique et liée.

M. le Président remercie M. PATRIS. Il donne la parole à M. LEVEUGLE.

M. LEVEUGLE souligne qu'il faut porter une attention toute particulière à la qualité de l'eau que l'on ré-infiltre.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques et procède au vote de la délibération tout en signalant un conflit d'intérêt pour M. FLAJOLET.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES »

avec 6 dossiers

(n°21-I-030)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

u



3 – PRIORITÉS D'AFFECTATION D'UNE ÉVENTUELLE DOTATION COMPLÉMENTAIRE FRANCE RELANCE

M. le Président propose de passer maintenant au point sur la possibilité de complément du plan de relance, sur lequel des projets seront prédisposés, pour aller plus vite après leur attribution.

M. BRANGER déclare qu'à l'exception du résiduel sur l'appel à projets « eau et biodiversité », et du projet qui sera examiné au CA, la commission vient de décider de l'attribution de 95% de l'enveloppe France Relance déléguée à l'agence. Il annonce que le travail des services, qui va commencer dès maintenant, est de notifier le plus rapidement possible ces crédits aux porteurs de projets. Pour faire la transition avec le point n°3, il rappelle que l'idée est de montrer rapidement au Gouvernement et aux tutelles que l'agence est demandeuse d'enveloppes complémentaires, une fois la première enveloppe utilisée.

M. VATIN propose dans ce sens de faire un engagement comptable rapidement après séance.

M. BRANGER acquiesce pour commencer dès le lundi. Il déclare que la priorité d'affectation, en faisant le bilan en positif, ce sont les projets retenus ; il ajoute qu'en négatif, il resterait 181 dossiers instruits conformes aux délibérations, prêts à s'engager dans des délais de commencement des travaux comme prévu, et qui représentent plus de 17,5 millions d'€ de subventions. Il précise que c'est pour cela que le Directeur Général de l'agence demande une rallonge de 10 millions d'€ auprès du Ministère de la transition écologique.

Il rappelle que, comme l'a dit en introduction le Directeur Général, à ce stade, il n'y a aucune certitude sur l'obtention d'une rallonge, sur le montant de celle-ci, ni sur le moment où cela sera annoncé. Il signale que c'est annoncé pour l'été, et que ça court jusqu'à la fin du mois de septembre. Il déclare que l'idée est donc de pouvoir anticiper une dotation complémentaire qui pourrait être attribuée, en sélectionnant d'ores et déjà les dossiers qui en seraient bénéficiaires, par ordre de priorité.

Il propose donc, dans le cadre d'un maximal de 10 millions d'€, de retenir 73 dossiers dans l'ordre de priorités suivant :

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement de priorité 1 ou opérations isolées : 43 dossiers pour un peu plus de 5M€,
- Ouvrages d'assainissement de priorité 1 : 1 dossier pour 130 000 euros,
- Extension des réseaux d'assainissement de priorité 1 : 22 dossiers pour 2,66 M€,
- Amélioration de la qualité de l'eau potable : 2 dossiers pour 1,3 M€,
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement de priorité 2 : 5 dossiers pour environ 470 000 €.

Il propose de demander au Conseil d'Administration du 2 juillet, de donner délégation au Directeur Général pour décider et engager les dossiers au titre d'une éventuelle rallonge sans limitation de montant (c'est-à-dire sans le seuil des 100 000 euros), et dans le respect des critères de priorité présents.

M. VATIN ajoute le critère de rapidité d'engagement pour permettre aux collectivités qui ont ces projets de les lancer rapidement. Il signale que, sans ce système d'urgence, ces dossiers ne seraient traités qu'à l'automne prochain. C'est pourquoi, il est proposé de donner délégation au Directeur Général pour l'engagement immédiat après accord de la commission puis du conseil d'administration du 2 juillet.

M. BRANGER souligne que, sans cette délégation, les dossiers qui ne seraient pas retenus en commission de l'automne prochain, seraient étudiés à la CPI de mars 2022. Pour les dossiers déposés avant le 31 mars 2021, l'agence aurait une certaine inertie pour revenir vers les porteurs de projets, ce qui justifie la décision exceptionnelle proposée.

Il présente la liste des dossiers concernés :

Ouvrages d'épuration (R110) :

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2914400	SIAEP Région Colembert	Création de station d'épuration	Le Wast	218 305
<i>Total P1 ferme</i>					218 305
TOTAL GÉNÉRAL					218 305

Création de réseaux d'assainissement (R120) :

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2888800	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Extension réseau assainissement eaux usées	Locon : Rues de l'Égalité et Genel, Résidence du Couchant	332 150
...02	2901200	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Extension réseau assainissement eaux usées	Auchel : Cité du Carreau	138 855
...03	2901500	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Extension réseau assainissement eaux usées	Beugin : Rues Perrin et du Lac	282 100
...04	2902200	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Extension réseau assainissement eaux usées	Chocques : Rue des Pâtures et Ruelle des 4 Nations	204 750
...05	2864900	CA Lens-Liévin	Extension réseau collecte eaux usées	Annay-sous-Lens : Rue Mattéi - Route Départementale 917 - Cité Delsaux	432 250
...06	2911400	CA Lens-Liévin	Extension réseau collecte eaux usées	Avion : Rue Lequeux et les 3 Impasses	191 100
...07	2909400	CC Région Audruicq	Extension réseau collecte eaux usées	Saint-Omer-Cappelle : Rue de la Baraque	137 236

cl

A

...08	2909800	CC Région Audruicq	Extension réseau collecte eaux usées	Oye-Plage : Rue Paul Machy, Impasse Berlioz et Route du Pont d'Oye	154 700
...09	2899500	SIAEP Région Colymbert	Extension réseau collecte	Le Wast : Rues Principale, du Moulin, de l'Église et Hameau « le Coquillot »	377 650
...10	2865500	Syndicat à la Carte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Région d'Andres	Extension réseau collecte	Campagne-les-Guines : Rues du Château, Azelard, Courgain, la Place et 2 ^{ème} partie RD 248	277 550
...11	2912800	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Extension réseau collecte eaux usées	Socx : Chemin des Écoles et Passage Fleuri	159 250
<i>Total P1 ferme</i>					2 687 591
...12	2903100	Canaples	Création réseaux d'assainissement collectif	Rues de Belval (partie B), Rabaelle, de l'Église, des Coteaux, du Cayet, Cour de Beaufort, Chemin de Bonneville, Impasse des Bosquets, PR5	441 350
...13	2814800	CU Arras	Création Ouvrage de Transfert Eaux usées	Roclincourt : Grande Rue, Rue de St-Laurent Saint-Laurent-Blangy : RD 60, RD 919, Chemin de Bailleul et Rue Paulhan	325 429
...14	2801700	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Extension collecte	Zegerscappel : Route d'Arneke	200 200
<i>Total P1 optionnel</i>					966 979
TOTAL GÉNÉRAL					3 654 570

Réhabilitation de réseaux d'assainissement (R122) :

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2587900	CU Dunkerque	Amélioration réseaux assainissement	Dunkerque : Avenue de la Mer (phase 1)	316 647
<i>Total opération isolée</i>					316 647
...02	2919600	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Amélioration réseau	Noeux-les-Mines : Rues Henri Wallon, Joliot Curie, Place du Château d'Eau et Route nationale (en partie)	493 872
...03	2919700	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Amélioration réseau	Divion : Rue Pasteur	213 414
...04	2919800	CA Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Amélioration réseau	Auchel : Rue Georges Brassens	204 393
...05	2927800	CA Pays-Saint-Omer	Amélioration réseau collecte	Saint-Omer : Rues de la Poissonnerie, Boitot, Godefroy, Alfred Bouche	526 547
...06	2921300	CA Amiens Métropole	Amélioration réseau	Amiens : Rues Laurendeau, Paris, Dhavernas, Debray et Marcelin Berthelot	717 041
...07	2954300	CA Lens-Liévin	Amélioration réseau	Bully-les-Mines : Cité des Alouettes (ERBM)	431 502
...08	2863000	CU Arras	Réhabilitation réseau eaux usées	Achicourt : Rue Raoul Briquet	136 259
...09	2863200	CU Arras	Réhabilitation réseau assainissement	Arras : Rue du Crinchon (2 ^{ème} partie)	295 045
...10	1233600	CU Dunkerque	Amélioration réseaux assainissement	Bourbourg : Poste de refoulement Nord	517 920

U

A

...11	2588700	CU Dunkerque	Amélioration réseaux assainissement	Gravelines : Rue Léon Blum	273 000
...12	2863300	Douais Agglo	Pose collecteur eaux usées	Dechy : Rues Jules Guesde, Marceau, Frères Martel et Henri Barbusse	373 100
...13	2955000	Douais Agglo	Amélioration réseau	Fressain : Rues du Bois et de la Chapelle	201 289
...14	2955300	Douais Agglo	Amélioration réseau	Dechy : Rue Casimir Beugnet Guesnain : Rue Oscar Desmaretz (2 ^{ème} tranche)	208 162
...15	2950200	MEL	Amélioration collecte	Emmerin : Rue Pasteur	136 708
...16	2950500	MEL	Amélioration réseau	Emmerin : Rue du Docteur Lesne	153 829
...17	2921800	Saint-Valéry-sur-Somme	Amélioration réseau	Rues Jean de Bailleul, Gauthier, des Fossés, de Ponthieu et Place Joffre	160 833
...18	2792000	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Mairieux : Rue de Mons (2 ^{ème} partie)	163 800
...19	2863400	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Bellaing : Rue Émile Zola	224 044
Total P1 ferme					5 430 758

...20	2914700	Abbeville	Amélioration réseau	Rues Aubépines, Bouleaux, Place Maurice Huré et Boulevard Portelette	229 238
...21	2924100	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Nieppe : Rue du Docteur Vanuxem	156 046
...22	2924200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Le Doulieu : Grand'Rue	181 883
...23	2927200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Ostricourt : Rue Florent Evrard	325 000
...24	2927700	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Saint-Amand-les-Eaux : Rue du Général Delestraint	182 000
...25	2941200	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Amélioration réseau	Rosult : Rue des Peupliers	182 000
Total P1 optionnel					1 256 167
...26	2915500	CC Val de Somme	Amélioration réseau	Corbie : Rues Baptiste Marcet, Gabriel Péri, du 11 Novembre et Chemin de Vaux Marcelcave : Rues du Bois et Alexandre Gruit	350 000
Total P2 ferme					350 000
TOTAL GÉNÉRAL					7 353 572

Amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (R250) :

6



N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2904400	CA Saint-Quentinois	Travaux de sécurisation qualitative de l'eau potable	Saint-Quentin	1 197 840
<i>Total ferme</i>					1 197 840
...02	2926700	Saint-Léger	Travaux d'interconnexion qualitative	Saint-Léger	196 196
<i>Total opération isolée</i>					196 196
TOTAL GÉNÉRAL					1 394 036

M. le Président rappelle, avant de procéder au vote, les conflits d'intérêt :

7 dossiers pour M. FLAJOLET et Mme LEVEUGLE,
9 dossiers pour M. RAOULT,
3 dossiers pour M. PATRIS et Mme ROSSIGNOL,
3 dossiers pour M. RINGOT,
1 dossier pour M. DISSAUX,
1 dossier pour Mme SAVARIEGO
2 dossiers pour M. BEZIRARD.

La commission permanente des interventions du 4 juin 2021 donne un avis favorable à l'unanimité aux « PRIORITÉS D'AFFECTATION D'UNE ÉVENTUELLE DOTATION COMPLÉMENTAIRE FRANCE RELANCE » avec 73 dossiers

Transmission au conseil d'administration du 2 juillet

Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M.FLAJOLET et Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme LEVEUGLE concernant 7 Dossiers : 2888800 , 2901200, 2901500, 2902200, 2919600, 2919700, 2919800 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.RAOULT concernant 9 Dossiers : 2912800, 2801700, 2792000, 2863400, 2924100, 2924200, 2927200, 2927700, 2941200 Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord

Ne participent pas aux débats en tant que membres non permanents : Mme ROSSIGNOL(excusée) et M.PATRIS concernant 3 Dossiers 2814800, 2863000, 2863200 Communauté Urbaine d'Arras

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.RINGOT (excusé) concernant 3 Dossiers 2587900, 1233600, 2588700 Communauté Urbaine de Dunkerque

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.DISSAUX concernant le dossier : 2927800 CA du Pays de St-Omer

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme SAVARIEGO concernant le dossier : 2921300 CA Amiens Métropole

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.BEZIRARD (excusé) concernant 2 dossiers 2950200, 2950500 MEL

u

A

M. VATIN déclare que lorsque l'agence a commencé à travailler sur les dossiers France Relance, elle ne pensait pas avoir plus de 300 dossiers. Il signale qu'il reste encore une centaine de dossiers que l'agence ne pourra pas prendre avec ses crédits France Relance sauf rallonge budgétaire complémentaire.

M. BRANGER précise un dernier point d'information sur ce sujet : 10 M€ ne permettraient pas de servir tout le monde, et il y aurait un résiduel de 102 dossiers représentant 7,39 M€ de participations financières de l'Agence. Il précise qu'il s'agit de 95 dossiers de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable, et que ce sont des dossiers où les réseaux ont des rendements supérieurs au seuil réglementaire. Il rappelle que l'enjeu est l'économie d'eau, et qu'il n'y a pas de notion de performance, puisqu'elle est déjà considérée comme bonne.

Il ajoute qu'il y a aussi 4 dossiers « extension du réseau d'assainissement de priorité 2 », et 3 dossiers « sécurisation quantitative de priorité 2 » également.

Il explique donc que ces dossiers ne seraient pas retenus dans le cadre de France Relance, mais seraient néanmoins examinés, si les porteurs de projets confirment le dépôt de leurs dossiers avec une subvention moindre. Ils seraient examinés dans le cadre de la CPI du 29 octobre 2021, dans le cadre actuel d'intervention que permet l'agence.

4 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

4.1 – Situation des engagements – (ligne 1132)

M. BRANGER évoque la situation des engagements. Il annonce que l'agence est actuellement à 80% d'engagements sur la ligne épuration industrielle, en grande tension budgétaire.

Il déclare que, malheureusement pour l'ensemble des porteurs de projets, l'Agence est obligée d'être extrêmement sélective, et d'activer les priorités telles que définies dans la délibération.

3,5 millions de demandes de participations financières ont été faites par les entreprises, mais qui ne seront pas examinées faute de ressources. Il déclare qu'à la présente CPI, seuls 2 dossiers seront examinés, qui sont portés dans le cadre de l'appel à projets Bailleurs « Gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des Bailleurs ».

4.2 – Participations financières en faveur de l'épuration industrielle – (ligne 1132)

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
E1001	2956900	Office Public de l'Habitat du Nord	Appel à projets gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs	Haubourdin : Résidences Alpes, Ardennes, Jura, Pyrénées et Vosges - Quartier Le Parc - Avenue de l'Europe et Rue de Lisbonne	274 220
E1002	2805800	Sté Immobilière Grand Hainaut	Appel à projets gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs	Valenciennes : Rue de l'Epaix	8 000
TOTAL GÉNÉRAL					282 220

M. le Président procède au vote de la délibération comportant les deux dossiers issus de l'appel à projets « gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs ».

PAS DE REMARQUE

**La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »
avec 2 dossiers
(n°21-I-031)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions**

5 – ÉPURATION PUBLIQUE

5.1 – Ouvrages d'épuration – situation des engagements – (lignes 111 et 116)

Voir chaque sous-ligne.

5.2 – Participation financière à l'assainissement non collectif – (lignes 1113)

M. BRANGER déclare que l'agence est à 10% d'engagements réalisés après cette CPI sur la sous-ligne Assainissement Non Collectif.

Il signale que, depuis le début du programme, c'est une ligne peu mobilisée. Il ajoute que, dans le cadre du 11^{ème} programme, le choix avait été fait que les travaux puissent être réalisés, par délégation ou par mandat, par une maîtrise d'ouvrage publique, et qu'il a été constaté que depuis le début du programme l'agence a eu peu de dossiers.

Il précise cependant qu'à la présente CPI, l'agence a un dossier déposé par la communauté de communes Sud-Artois, qui réalise, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, par délégation de particuliers, 30 dispositifs d'assainissement non collectifs sur Bapaume et ses environs. Il représente 135 000 euros de participation financière de l'agence.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
ANC01	2806200	CC Sud Artois	Réhabilitation de 30 dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire de la collectivité sous maîtrise d'ouvrage publique (études et travaux)	Bapaume et les communes de la Communauté de Communes	135 000
<i>Total ferme</i>					135 000
TOTAL GÉNÉRAL					135 000

M. le Président déclare qu'il n'y a pas de conflits d'intérêt et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD-ARTOIS »
Avec 1 dossier
(n°21-I-032)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

5.3 – Participations financières au traitement des eaux pluviales – (ligne 1160)

M. BRANGER déclare que, concernant le traitement des eaux pluviales, l'agence sera, après la CPI, à 10% d'engagements réalisés. Il précise cependant que le plan France Relance déforme quelque peu la réalité, puisque dans ce cadre, l'agence engage 9 dossiers pour à peu près 2,7 M€, somme que, sans France Relance, l'agence aurait consommée sur le programme intervention.

Il ajoute qu'à mi-programme, existe une sous-consommation de cette ligne. Néanmoins, avec les programmes concertés que l'agence réalise avec les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin, la ligne va monter en puissance. Il ajoute que les collectivités intègrent petit à petit la stratégie et la ligne de travail que l'agence avait voulu porter dans le cadre du 11^{ème} programme, c'est-à-dire d'abord la mission globale qui amène sur un plan d'action, et privilégier les approches préventives de gestion de la pluie au point de chute plutôt que les approches curatives lorsque c'est possible.

Il annonce que 3 dossiers sont présentés, en dehors du Plan de Relance, représentant 657 941 euros de participations financières.

Avant de délibérer, **M. François BLIN** de la mission Picardie présente en détail le dossier porté par la communauté de communes Val de Somme, avec des approches liées aux techniques vertes, avec l'intégration du végétal dans la gestion des eaux pluviales (1 présenté en engagement de la CPI, 1 en engagement par décision du directeur).

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
PLU01	2391900	CC Val de Somme	Gestion pluviale - techniques vertes	Villers-Bretonneux : Rues de Corbie et d'Aubigny (RD 1029)	306 738
PLU02	2708500	Roye	Gestion eau de pluie urbaine	Roye : Route de Champien, la Grenouillère et Faubourg des Communes	188 214
<i>Total optionnel</i>					<i>494 952</i>
PLU03	2806500	CA Hénin-Carvin	Gestion des eaux pluviales	Hénin-Beaumont : Rue de l'Égalité	162 989
<i>Total P1 ferme</i>					<i>162 989</i>
TOTAL GÉNÉRAL					657 941

M. le Président remercie M. BLIN. Il demande s'il y a des questions sur ces 3 dossiers. Il donne la parole à M. BARBIER.

REMARQUES ET DÉBATS :

M. BARBIER souligne la qualité des dossiers présentés par M. BLIN. Il demande si les mares sont d'origine naturelle ou créées à dessein. Il s'interroge également sur l'existence d'un traitement prélimi-

4

naire avant l'arrivée des eaux dans les mares. Il demande ensuite, en point connexe, si l'agence incite les communes qui ont des mares à les utiliser comme mares à incendie. Il signale qu'en effet, en territoires ruraux, cela pose parfois des problèmes de sécurité des personnes, et que ce type d'aménagements en zone urbaines sont très bien tenus, et peuvent aussi rendre des services de mise en sécurité des habitants.

M. BLIN répond que, dans le cas présent, il n'a pas l'historique de l'origine des mares. Il précise toutefois que ce sont des ouvrages qui existent depuis assez longtemps, situés dans des secteurs inondés. Concernant la réflexion sur les aspects de prétraitement, il répond que dans ces communes rurales, il s'agit de prétraitement physique, avec de simples dégrillages, et qu'il n'y a pas d'investissements lourds en termes de traitement physico-chimique ou de traitement forcé par hydrocarbures, car cela paraît souvent peu adapté à ce type d'investissement.

Il ajoute beaucoup inciter à la réflexion sur la défense incendie, à travers l'utilisation qui peut être faite de ces eaux stockées, pour éviter de mobiliser les réseaux d'eau potable.

Il précise que sur certaines collectivités, il y a effectivement des réflexions sur l'aménagement de prise d'eau dans ces mares pour sécuriser le risque d'incendie dans ces communes.

Il signale toutefois que, dans le cas de ces deux collectivités, il n'a pas de recul, mais que c'est un volet intéressant qui peut donner un levier d'action pour les communes concernant la défense incendie.

M. VATIN explique que la ligne « traitement des eaux pluviales » est la moins consommée actuellement avec un peu plus de 50%. Dans le cadre de la révision de programme, il faut chercher à la rééquilibrer, au risque sinon de ne pas consommer cette ligne. Il rappelle que cette ligne est prioritaire pour l'agence puisque la bonne gestion intégrée du pluvial peut avoir un impact assez fort sur le bon état des masses d'eau, mais l'agence n'enregistre pas assez de dossiers sur cette ligne.

M. le Président indique l'intérêt dans ce contexte de lancer un appel à projets.

Mme MATYKOWSKI précise que la sous-consommation de cette ligne s'explique aussi parce qu'au niveau du programme d'intervention une vision globale est demandée. Or, la vision globale demande un temps conséquent de phase d'étude, et les prévisions et contacts qu'a l'agence avec un certain nombre d'EPCI, laissent entrevoir qu'il y aura des projets de travaux plutôt en fin de programme, et donc davantage de consommation de la ligne budgétaire. Elle conclut que ce dossier présenté par M. BLIN est un bon exemple de vision globale en matière de gestion du pluvial.

M. le Président demande s'il y a d'autres compléments sur ce point, d'autres remarques et face à la négative, il procède au vote de la délibération.

PAS D'AUTRE REMARQUE.

***La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES »
avec 3 dossiers
(n°21-I-033)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions***

M. BRANGER annonce que, toujours sur la ligne traitement des eaux pluviales, le projet ADOPTA est présenté pour un avis de la CPI avant adoption du conseil d'administration. Il explique que ce dossier est dérogatoire en raison de sa nature du projet. Il donne la parole à M. VERHAEGHE, responsable du service Expertise écosystème et nouveaux enjeux au sein de l'agence, pour présenter en détail ce projet.

a


N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
PLU01	2901400	ADOPTA	Projet de relocalisation et d'extension du showroom de l'ADOPTA	Douai – Lycée BIOTECH : Rue de la Motte Julien	48 872
<i>Total opération isolée</i>					<i>48 872</i>
TOTAL GÉNÉRAL					48 872

M. VERHAEGHE explique que le dossier présenté par l'ADOPTA consiste en une extension et une relocalisation de son showroom. Ce showroom est actuellement situé sur le centre technique communautaire du Douaisis. Il s'agit d'un instrument développé depuis 2010 sur une surface d'environ 300 m² présentant essentiellement des techniques grises utilisées initialement, installées hors sol pour qu'il y ait un caractère démonstratif, qu'il soit possible de voir comment elles fonctionnent. C'est un instrument-phare de l'ADOPTA pour la promotion de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Il a reçu beaucoup de délégations et de visites, dont une délégation de la Commission Européenne, intéressées par son fonctionnement.

Il annonce que la proposition est aujourd'hui de le transférer du site de la CAD au site du lycée Bio Tech à Douai, et qu'il sera étendu de 300 à 1000 m², avec l'intégration de beaucoup de nouvelles techniques, essentiellement fondées sur la nature, donc des techniques vertes, basées sur des revêtements perméables et le développement de l'ingénierie végétale. Il déclare que l'agence aura toujours un accès privilégié à ce dispositif actualisé avec ce que l'agence veut promouvoir aujourd'hui, donc essentiellement les techniques vertes. En complément, il signale qu'un partenariat se formalise avec le Pôle Éducation du lycée Bio Tech à Lille, puisque l'agence intègre le Conseil du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole, du lycée des Bio Tech. Ce dernier a la charge de réaliser un BTS GEMEAU. Le dossier présenté est dérogatoire car le montant sollicité est de 48 872€, alors que la délibération relative aux eaux pluviales pour une action de communication prévoit un plafond à 20 000€.

Il annonce que l'Agence demande une dérogation pour passer outre ce plafond, motivée par le rôle joué par l'ADOPTA et par cet instrument qu'est le showroom, ainsi que par l'aspect pédagogique et le lien avec le lycée Bio Tech, qui prend tout son sens.

M. le Président rappelle qu'il s'agit donc de donner un avis qui sera passé en CA en juillet. Il donne la parole à M. PATRIS qui souhaite intervenir.

M. PATRIS rappelle qu'ADOPTA est une structure merveilleuse, heuristique, avec laquelle l'agence mais aussi ATMO travaillent beaucoup. Il précise être en travaux en ce moment en tant qu'ATMO avec l'ADOPTA et la Faculté de pharmacie de Lille, pour essayer de quantifier les polluants dans l'air et les polluants dans l'eau : comment y remédier, soit par la phyto-médiation soit par d'autres moyens. Il signale que c'est une période d'évaluation, et que la synergie avec ADOPTA est à souligner.

Il ajoute que les aspects sensibilisation, communication, et pédagogie sont présents dans les actions. Il déclare qu'il y a là un exemple concret d'une action air-sol-milieu, et remercie l'ADOPTA, ainsi que l'agence pour son soutien à ce bon travail.

M. le Président procède au vote de la délibération pour avis favorable.

**La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - ASS DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET PROMOTION DS TECHN ALTERN EN MAT EAUX PLUVIALES »
(n°21-A-...)**

reçoit l'avis favorable de la Commission Permanente des Interventions

Transmission au conseil d'administration du 2 juillet

5.4 – Réseaux d'assainissement – situation des engagements - (ligne 112)

M. BRANGER déclare que sur cette ligne, l'agence a un très faible taux de consommation, ce qui est directement lié au plan de reprise et à France Relance, qui sont pour le moment les vecteurs privilégiés pour servir ces lignes-là.

5.5 – Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne 1120)

M. BRANGER présente 2 dossiers qui représentent 315 000€ de participations financières pour l'Agence. Il précise que ce sont des dossiers classiques, et ne propose donc pas de focus particulier. Il propose au Président de passer au vote.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
RS001	2914900	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Extension de réseaux de collecte	Montbrehain : Rues A. Macaigne, du Nouveau Monde, du Cimetière et Impasse de la Mairie	182 000
RS002	2956700	Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord	Extension de réseaux de collecte	Eecke : Rues de l'Hazewinde, du Patronage et de la Brasserie	133 000
Total P1 optionnel					315 000
TOTAL GÉNÉRAL					315 000

M. le Président signale qu'il y a conflit d'intérêt pour M. RAOULT et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE.

**La délibération « CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT »
avec 2 dossiers
(n°21-I-034)**

**est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions
Ne participe pas au débat, en tant que membre non permanent : RAOULT Paul pour les 2 dossiers : 2914900, 2956700 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord**

5.6 – Participations financières à la réhabilitation de réseaux d'assainissement – (ligne 1122)

M. BRANGER signale que, pour la ligne réhabilitation des réseaux d'assainissement, l'Agence est à 20% de consommation, pour les mêmes raisons précisées en point n°5.4. Il annonce que 2 dossiers sont à examiner, portés par la communauté d'agglomération Hénin-Carvin et par la Communauté Urbaine de Dunkerque pour un montant de 597 351€ pour l'Agence. Il ajoute que ce sont des dossiers classiques.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
AR001	2954000	CA Hénin-Carvin	Élimination Eaux Claires Parasites	Courcelles-les-Lens : Quartier Ardennes Paradis	482 500
<i>Total P1 ferme</i>					482 500
AR002	2494300	CU Dunkerque	Étude diagnostique des systèmes d'assainissement	Coudekerque-Branche et Dunkerque	114 851
TOTAL GÉNÉRAL					597 351

M. le Président signale un seul conflit d'intérêt pour M. RINGOT et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE.

***La délibération « RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT »
avec 2 dossiers
(n°21-I-035)***

***est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M. RINGOT (excusé
pour la séance) concernant le dossier 2494300 CU Dunkerque***

5.7 – Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales – (1161)

M. BRANGER signale 92% d'engagement sur cette ligne réseaux d'eaux pluviales, ligne très faiblement dotée, avec 400 000€ pour l'année. Il ajoute que les 3 dossiers soumis à la décision des membres aujourd'hui sont portés par le département du Pas-de-Calais, la commune de Douai, et la commune de Marquise. Ils représentent 599 316€ de participations financières. Il ajoute qu'aucun focus particulier n'est prévu.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
REP01	2926900	Département du Pas-de-Calais	Gestion des eaux pluviales	Beuvry	148 411
REP02	2955100	Douais Agglo	Gestion eau de pluie urbaine	Fressain : Rues du Bois et de la Chapelle	304 850
REP03	2917800	Marquise	Déconnexion des eaux pluviales	Marquise : Rue Edouard Quenu	146 055
<i>Total P1 ferme</i>					599 316
TOTAL GÉNÉRAL					599 316

M. le Président signale des conflits d'intérêt pour M. DISSAUX et Mme LEVEUGLE. Il procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

La délibération « RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES »

**avec 3 dossiers
(n°21-I-036)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions
Ne participent pas aux votes et débats en tant que membres permanents : Mme LEVEUGLE et
M.DISSAUX concernant le dossier 2926900 Département du Pas-de-Calais

6 – EAU POTABLE

6.1 – Eau potable – situation des engagements (ligne 121, 123 et 125)

Voir chaque sous-ligne.

6.2 – Participation financière pour la protection de la ressource en eaux souterraines – (1230)

M. BRANGER déclare, concernant la protection de la ressource en eaux superficielles, qu'après la CPI, l'agence sera à 38% d'engagement.

Il présente une étude portée par la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre d'une convention avec le BRGM, qui a récemment fait l'objet d'un examen en communauté des études au sein de l'agence. Ce dossier représente 124 799€ de participation financière.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
PRR01	2104800	Métropole Européenne de Lille	Étude GEO 2020 : convention MEL / BRGM	Lille et les autres communes du territoire de la MEL	124 799
TOTAL GÉNÉRAL					124 799

M. le Président procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES, MÉTRO-
POLE EUROPÉENNE DE LILLE »**

**avec 1 dossier
(n°21-I-037)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions
Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.BEZIRARD (excusé pour la
séance) concernant le dossier 2104800 MEL

6.3 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable – (1251)

M. BRANGER déclare qu'avec une ligne «sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable » dotée pour l'année de 3,3 M€, l'agence en serait à 59% d'engagement réalisé après la CPI. Il présente 2 dossiers sur cette ligne. Ces dossiers sont déposés dans le cadre de la 2ème édition de l'appel à projets d'optimisation de la consommation d'eau et de valorisation des eaux non-conventionnelles. Il rappelle qu'une première édition avait été lancée suite aux Assises de l'Eau en 2019, et que la deuxième édition a deux objectifs principaux : optimiser les consommations d'eau et valoriser les eaux non conventionnelles. Il ajoute que la nouveauté de cette deuxième édition se dis- sémine sur plusieurs lignes d'intervention, notamment sur la ligne de l'agriculture, car dans cette deu- xième édition, il s'agit d'élargir les projets au monde agricole.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
SEP01	2957600	CA du Boulonnais	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles : étude préalable de faisabilité Ecoplage	Boulogne-sur-Mer	23 205
SEP02	2949300	Syndicat de l'Eau du Dunkerquois	AAP sécurité de l'eau : études et travaux de sécurisation des ouvrages de production et des réservoirs	Le territoire du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois	1 369 620
TOTAL GÉNÉRAL					1 392 825

Le dossier porté par la communauté d'agglomérations du Boulonnais est présenté en détail par **Mme VALLEE**, experte eau potable de l'agence. Il porte sur la faisabilité d'un drainage sous la plage pour récupérer de l'eau de mer

Mme VALLÉE donne quelques éléments de contexte sur ce projet et sur son territoire : la communau- té des agglomérations du Boulonnais est située sur un territoire avec de nombreuses tensions quanti- tatives, notamment sur la disponibilité en eau potable, puisque les ressources exploitées sont sen- sibles aux aléas climatiques, avec des nappes à faible capacité de stockage et des cours d'eau qui, en période d'étiage, a un débit très faible, et ne permet pas forcément d'alimenter en eau potable. Elle ajoute que cette communauté d'agglomérations a engagé beaucoup de démarches sur le volet d'économie d'eau et réduction de consommation. Ils ont un taux de rendement qui va de 82 à 85%, et ils ont également déposé d'autres dossiers dans le cadre de l'appel à projets sur des dispositifs hydro- économes, sur de la récupération d'eau de pluie. Pour la précédente édition, elle ajoute également qu'ils ont également des études en cours sur la valorisation des eaux d'exhaure des carrières qui exis- tent dans le Boulonnais, pour en faire de l'eau potable, et des réflexions sur la valorisation de diffé- rentes ressources en eau sous formes de boucles d'économie circulaire, qui incluent également la valorisation d'eaux usées traitées pour des usages tels que du nettoyage ou de l'arrosage.

Elle déclare qu'il y a donc beaucoup de projets sur ce territoire, et que le projet dont fait partie éco- plage est d'alimenter la zone industrielle de Capécure en eau de mer. Elle précise que la motivation de ce dossier est essentiellement le fait qu'un projet d'aquaculture de saumon va se mettre en place, avec des besoins en eau très importants, avec presque 8 millions m³/an. Ce projet nécessite donc de s'alimenter en eau de mer, et de ce fait, des réflexions se sont portées sur l'alimentation des autres industries de cette zone en eau de mer, puisqu'actuellement ils s'alimentent sur le réseau d'eau po- table. Cela permettrait une économie de 100 à 200 000 m³/an.

Elle ajoute que dans le cadre de ce projet d'alimentation en eau de mer, au-delà de l'étude du réseau de distribution sur cette zone industrielle, se pose la question d'aller prélever l'eau dans la mer. Elle précise qu'il y a deux grandes techniques : soit avec une prise d'eau directement en mer avec un tuyau, ce qui est difficile en termes de conception et ensuite d'entretien du système, soit avec une autre technique qui a déjà été utilisée sur d'autres territoires, aux Sables d'Olonne par exemple, qui consiste à mettre en place un drainage sous la plage ; c'est le système breveté sous le nom d'éco- plage. Elle explique que cela consiste à poser des drains sous la plage, parallèlement aux traits de côtes : lors des marées, l'eau va s'infiltrer sous la plage, ce qui donc permet de récupérer l'eau de mer et de limiter l'érosion de la plage, puisqu'au lieu de repartir au large, ça la stabilise. L'étude présentée

h



aujourd'hui vise à étudier la faisabilité de cette mise en place de drainage, au préalable de toute opération de valorisation d'eau de mer sur la zone industrielle.

M. le Président remercie Mme VALLÉE pour cette présentation intéressante. Il demande s'il y a des remarques et donne la parole à M. BARBIER.

REMARQUES ET DÉBATS :

M. BARBIER estime que ce système vise une nouvelle fois à mettre une pression supplémentaire sur les milieux, en raison du manque de ressources. Il rappelle que, l'année dernière, le Boulonnais a été sous tension au niveau de l'eau, et qu'il s'agit là de remettre une pression sur le milieu marin.

Il demande si le projet de culture de saumons est en lien avec Pure Salmon ou si c'est une autre production de saumons qui, du coup, utiliserait de l'eau de mer. Il dit avoir entendu que chez Pure Salmon, l'eau douce serait resalée pour alimenter la production.

M. BARBIER estime que ce sont des éléments importants, puisque l'agence s'engagerait dans une étude qui engagera des travaux et des demandes de financement qui plus tard reviendront vers elle, et que pour bien se positionner, il est important de connaître la portée de la demande qui lui est faite.

Mme MATYKOWSKI déclare qu'à sa connaissance, il y a deux projets très consommateurs d'eau : Pure Salmon, qui n'est pas vraiment directement sur la commune de Boulogne, et un projet sur la zone de Capécure.

Pure Salmon s'alimenterait en eau non marine qui serait resalée ensuite, alors que ce projet-là vise plutôt de l'eau de mer.

Elle ajoute que M. LEMAIRE a peut-être plus d'éléments, puisqu'il avait été mis au courant par rapport à certains avis émis dans le cadre de l'instruction administrative du dossier de Pure Salmon.

Elle précise, par rapport aux études financées par l'agence, qu'à la dernière CPI du mois de mars, une étude de faisabilité sur du dessalement en eau de mer a également été examinée. Elle rappelle que l'objectif de ces études de faisabilité, c'est montrer les avantages et les limites de certaines solutions. Par exemple, le dessalement de l'eau de mer, outre le coût, est très gourmand en énergie.

M. le Président donne la parole à M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE confirme les informations de Mme MATYKOWSKI que ce sont bien deux projets différents : un projet de développement d'aquaculture sur la zone d'activités de Capécure, avec un besoin en eau de mer, et l'opportunité pour certains industriels présents sur la zone, de profiter de ce projet pour alimenter leurs installations industrielles et limiter les consommations en eau potable. Il précise que ce sont des études d'opportunités.

Le second projet est sur la zone de Landacres, un peu plus en amont de l'agglomération, sur la commune Hesdin l'Abbé, le projet Pure Salmon pose énormément de questions à travers la presse, notamment sur l'alimentation et les besoins en eau de cette nouvelle activité économique. Il ajoute que des procédures administratives d'autorisation sont en cours, et que l'autorité environnementale a émis une grande réserve sur le projet. L'industriel doit donc représenter un projet plus conforme au respect des conditions environnementales.

M. BARBIER déclare, concernant la prise de parole de Mme MATYKOWSKI, qu'il faudra bien mettre en parallèle les avantages et les inconvénients, notamment l'impact énergétique de tous ces projets, et qu'il faut se poser les bonnes questions. Il déclare que, si à chaque fois des solutions sont trouvées aux conséquences, il faudra à un moment que la limite soit posée, et que l'agence ait, pour l'analyse et l'évaluation, tous les paramètres en main pour pouvoir prendre la bonne décision.

M. le Président donne la parole à M. FLAJOLET.

M. FLAJOLET fait deux remarques : la première est qu'il faut essayer de savoir et de bien préciser que la participation financière de l'agence est pour l'accès à de nouvelles connaissances, et en aucun cas pour des engagements sur des pratiques de compensation. Il s'agit de recherche de connaissance. La deuxième remarque est qu'il y a un malentendu sur place, car un document a circulé à la communauté d'agglomérations du Boulonnais, indiquant que l'agence de l'eau participait au titre du

projet Pure Salmon à hauteur de 1 180 000€. Or, il n'a jamais été délibéré d'une quelconque façon que ce soit d'une hypothèse de participation financière sur ce projet.
Il souhaitait signaler ce point, même si l'agence ne peut rien si son nom et ses capacités financières sont utilisées sans qu'elle le sache.

Mme MATYKOWSKI complète en déclarant qu'il s'agit ici d'un projet neuf, et que les règles de l'agence, en l'absence de vote de dérogation en CA, l'empêchent de s'engager sur des projets neufs.

M. le Président remarque que le problème débattu n'existe pas concrètement pour le moment.

Il déclare qu'il y a des conflits d'intérêts pour M. RINGOT, mais qu'il est vraisemblablement absent et procède au vote de la délibération.

La délibération « SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

**Avec 2 dossiers
(n°21-I-038)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanente: Mme PASSEBOSC (excusée pour la séance) concernant le dossier 2957600 CA du Boulonnais

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M. RINGOT (excusé pour la séance) concernant le dossier 2949300 Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

6.4 – Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites – (1252)

M. BRANGER annonce que sur cette ligne, l'agence sera à 35% de taux d'engagement après la CPI, si les 2 dossiers présentés sont validés.

Ces deux dossiers sont portés par la commune de Jeumont et la CAPSO qui représentent 289 800€ de participations financières.

Le dossier de la commune de Jeumont fait partie de l'appel à projet sur l'optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles et souhaite mettre en place un système d'économie d'eau sur un certain nombre de bâtiments.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
FUI01	2868800	Jeumont	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles	Complexe Mimoun, Centre Culturel, Ecole maternelle La Fontaine, Ecole du Bellay, Salle Jean Bouin et Maison des Initiatives et de l'Animation	9 800
FUI02	8305400	CA du Pays de St-Omer	Travaux de mise en place d'un système de télégestion	Longuenesse et les communes de la CA	280 000
TOTAL GÉNÉRAL					289 800

M. le Président déclare que M. DISSAUX est en conflit d'intérêt et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES »
avec 2 dossiers**

(n°21-I-039)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions
Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.DISSAUX concernant
le Dossier : 8305400 CA du Pays de St-Omer

6.5 – Participations financières à la gestion quantitative de la ressource – (1210)

M. BRANGER annonce le taux d'engagement après la tenue de la CPI de 72% sur cette ligne.
Il présente 4 projets soumis aux membres pour décision portés par les communes de Boulogne-sur-Mer et le Portel qui élargissent à l'appel à projet présenté précédemment. Ils représentent 139 323€ de participations financières.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
EE001	2781500	Boulogne-sur-Mer	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles : installation de dispositifs hydro-économiques	Boulogne-sur-Mer	10 008
EE002	2785800	Boulogne-sur-Mer	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles : étude du potentiel d'économie d'eau	Boulogne-sur-Mer	10 465
EE003	2926500	Boulogne-sur-Mer	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles : récupération des eaux pluviales	Saint-Martin-Boulogne	64 500
EE004	2926400	Le Portel	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles : récupération des eaux pluviales	Le Portel	54 350
TOTAL GÉNÉRAL					139 323

M. le Président demande s'il y a des questions et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE »
avec 4 dossiers
(n°21-I-040)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

7 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

7.1 – Lutte contre la pollution agricole – situation des engagements - (ligne 118)

M. BRANGER explique que le taux d'engagement sur la ligne pollutions diffuses est à ce stade de l'année de 30%.

4



7.2 – Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses - (ligne 1182)

M. BRANGER propose de prendre une décision pour le financement de 7 dossiers au total, qui représentent 206 368€ de participations financières auprès de l'agence.

Ces 7 dossiers relèvent d'un seul et même projet portant sur la résilience des systèmes agricole aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau dans le cadre de l'appel à projet présenté plus tôt. Il ajoute que ce projet est coordonné par Agro-Transfert.

Il laisse la parole à M. BIZAIS, responsable du service agriculture, pour une rapide présentation.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
DIF01	2953100	Agro Transfert Ressources Territoires	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Bassin Artois-Picardie	147 881
DIF02	2956200	Arvalis Institut du Végétal	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Bassin Artois-Picardie	10 375
DIF03	2956600	Chambre Agriculture 59 62	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Territoire Nord-Pas-de-Calais	9 000
DIF04	2956500	Chambre Agriculture 80	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Territoire de la Picardie	9 000
DIF05	2956400	Institut Polytechnique Unilasalle	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Bassin Artois-Picardie	12 125
DIF06	2956300	Junia	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Bassin Artois-Picardie	12 125
DIF07	2956100	Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés	AAP optimisation de la consommation d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles - projet RES'EAU de résilience des systèmes agricoles des Hauts-de-France aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau	Bassin Artois-Picardie	5 862
TOTAL GÉNÉRAL					206 368

M. BIZAIS annonce que le projet présenté est une étude déposée dans le cadre de l'appel à projet « valorisation de l'eau, économie d'eau ».

Il ajoute qu'il s'inscrit en fait dans le cadre du changement climatique qui, pour la région Haut-de-France, orienterait vers des printemps et des étés plus secs, des hivers plus doux mais avec des risques de gelées tardives, et donc un impact sur les cultures.

Il ajoute qu'en termes de ressources en eau, il y aurait des épisodes plus fréquents de recharges de nappes, aléatoires. Il affirme que tout ceci aurait des incidences sur la culture, la pousse du végétal, et que dans ce cadre-là, le groupe, composé d'acteurs régionaux de la recherche agronomique, a proposé une étude qui aura pour objectif de construire une méthodologie pour évaluer la vulnérabilité des cultures de la région aux évolutions climatiques, en fonction des impacts et des aléas, avec un focus particulier sur l'impact en lien avec la gestion de l'eau.

Il s'agira ensuite de partager les résultats de cette étude.

Il précise que l'étude présentée comprend deux phases, et que les membres sont amenés aujourd'hui à se prononcer sur la première phase, qui a pour but de bâtir un outil permettant d'évaluer l'exposition des cultures aux changements climatiques, puis d'identifier les divers leviers et outils qui pourront être mobilisés pour permettre aux agriculteurs et aux exploitants d'adapter leurs pratiques, de manière à être moins exposés aux changements climatiques.

Il précise que la deuxième phase couvrira la période 2023-2025, et portera sur le transfert des connaissances et l'expérimentation, les démarches d'accompagnement auprès d'agriculteurs.

M. le Président demande s'il y a des remarques.

Il signale deux conflits d'intérêt, M. LEVEUGLE et Mme CRETE. Il donne la parole à M. BARBIER.

REMARQUES ET DÉBATS :

M. BARBIER signale que les données sur le climat qui viennent d'être présentées évoluent très régulièrement. Il propose que l'ensemble des membres du Comité de Bassin puissent avoir l'actualité sur les perspectives et l'état de l'évolution du climat sur le bassin, puisque l'on constate que depuis cinq ans il y a une série de printemps et d'étés secs partout en Europe. Il précise que cela est mesuré par les cernes de bois, qui montrent de gros problèmes sur l'hydraulique, et ajoute qu'il serait bien que tout le monde ait la même information pour s'exprimer sur le sujet.

M. VATIN acquiesce et déclare qu'il y a l'étude quantitative avec un volet sur le changement climatique que l'agence pourra effectivement partager au niveau du Comité de Bassin.

Il annonce aussi qu'existe une nouvelle étude lancée au niveau national cette année, qui est une actualisation et un prolongement de l'étude Explore 70 ; elle prendra un peu plus de temps pour avoir des résultats, mais actualisera de manière beaucoup plus fine grâce à son maillage supérieur à celui de Explore 70, par région et bassin. Il regrette de ne pas avoir en tête le calendrier, mais avance que c'est une étude qui se fait sur deux ou trois ans. Il précise qu'il faudra que l'agence se renseigne sur les possibles étapes intermédiaires, au moins de diagnostics, afin d'envoyer les informations vers le bassin.

M. le Président demande s'il y a des abstentions, des votes contre.

M. VATIN, propose, comme lui a suggéré Mme MATYKOWSKI, de monter à l'agence une conférence sur le changement climatique, un séminaire spécifique sur ce sujet. Il trouve l'idée intéressante. Il suggère de demander à la centrale et au bureau d'études de présenter le projet et la méthodologie de cette étude Explore.

M. FLAJOLET déclare qu'il est en train de lire la note de synthèse sur le Rapport mondial sorti sur la valeur de l'eau, qu'il trouve tout à fait intéressante. Il donne simplement les têtes de chapitres : la question est « comment évaluer la valeur de l'eau ? », suivie de la valeur des infrastructures hydrauliques, la valeur environnementale de l'eau, la valeur des services d'approvisionnement en eau d'assainissement et d'hygiène, la valeur économique de l'eau, les valeurs culturelles de l'eau... Il trouve intéressant de passer à un regard beaucoup plus globalisant sur ce qu'est le patrimoine Eau, et pense qu'il est nécessaire de le resituer dans cette perspective globalisante.

M. VATIN déclare que, si l'agence fait une conférence sur le climat, elle doit parler de sol, air, eau, ce qui rejoint la réflexion sur les différentes valeurs. Il ajoute qu'il n'y a pas que l'eau, et que le changement climatique impacte tous ces éléments, et impacte évidemment économiquement le monde agricole. Il ajoute que c'est l'un des sujets évoqué dans le groupe de travail qui a eu lieu cette année, le Varenne de l'eau auquel ont participé M. FLAJOLET et Mme MATYKOWSKI. L'Agence y était invitée, pour une réflexion engagée par le Ministère de l'Agriculture, associant le Ministère de l'Écologie sur une prospective et une résilience du modèle agricole, avec la question de l'eau.

M. VATIN pense que l'année 2021 est propice pour faire, en fin d'année, lorsqu'il sera possible de se réunir, une journée de réflexion avec des exposés, des conférences, des communications, notamment sur le changement climatique et la valeur de l'eau dans le monde, comme un zoom arrière sur la vision du sujet par l'Agence. Il propose de prendre note de cette initiative à mettre en place.

M. PATRIS déclare qu'il y assistera avec plaisir. Il rappelle aux membres le CERDD, qui est la Coopération Régionale sur le changement climatique et le développement durable, car ils ont un certain nombre de mesures et d'évaluations intéressantes sur le changement climatique.

M. le Président procède au vote de la délibération en rappelant les conflits d'intérêt.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

avec 7 dossiers

(n°21-I-041)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.LEVEUGLE concernant le dossier 2956600 Chambre d'Agriculture 59-62

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanente : Mme CRETE concernant le dossier 2956500 Chambre d'Agriculture 80

7.3 – Participation financière au maintien de l'agriculture en zones humides - (ligne 1187)

M. BRANGER propose au préalable un bilan de l'appel à projet qui porte sur l'optimisation de la consommation et la valorisation des eaux non conventionnelles. 13 dossiers ont été présentés à la CPI pour un montant 378 696€ d'engagement financier pour l'agence.

Il annonce que, sur la ligne « maintien de l'agriculture en zones humides », l'agence en est à 91% d'engagement. Un dossier porté par Avenir Conseil Élevage pour 100 750€ de participation financière est présenté en cette CPI.

N°fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
ZH001	2779000	Avenir Conseil Élevage	Participation au programme de Maintien de l'Agriculture en Zones humides (campagne agricole 2021-2022)	Sites pilotes du PMAZH : Scarpe-Escaut, Marais de l'Audomarois, Moyenne Vallée de la Somme et Plaine Maritime Picarde)	100 750
TOTAL GÉNÉRAL					100 750

M. le Président procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

La délibération « MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES – AVENIR CONSEIL ELEVAGE »

avec 1 dossier

(n°21-I-042)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ce A

8 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL

8.1 – Milieux naturels – situation des engagements – (lignes 124 et 134)

Voir chaque sous-ligne.

8.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides – (1243)

M. BRANGER précise que le taux d'engagement sur la ligne entretien et restauration des zones humides est à 85% après la CPI.

Il présente 5 dossiers sur cette ligne principalement des projets de restauration écologique, un projet d'éradication d'espèces exotiques envahissantes porté par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout. Ces 5 dossiers représentent 794 115€ de participations financières auprès de l'agence.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
EZH01	2279600	Métropole Européenne de Lille	Travaux zones humides - requalification des zones humides	Comines : Val de Lys - Leivallei - Parc de la Lys	122 468
EZH02	2708600	Métropole Européenne de Lille	Étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des plans de gestion des espaces naturels	Lille : environ 2000 ha d'espaces verts naturels sur territoire métropolitain	118 860
EZH03	2785300	SM Parc Naturel Régional Scarpe-Escout	Travaux de restauration écologique des milieux humides	RNR du Pré des Nonnettes, Vivier de Rodignies à Flines-les-Mortagne, Marais de Sonnevillie à Wandignies-Hamage, Val de Vergne à Hergnies, site de nature d'Amaury à Hergnies/Vieux-Condé, les Vaucelles à Vicq/Quarouble, site prairial à Fresnes-sur-Escout	261 690
EZH04	2955400	SM Parc Naturel Régional Scarpe-Escout	Travaux d'éradication d'un foyer de crassule de Helms dans le marais du Val de Vergne	Hergnies	128 244
EZH05	2927500	Voies Navigables de France	Travaux de restauration écologique (amélioration fonctionnalités hydrologiques)	RNR Les Prés du Moulin Madame à Saille-sur-la-Lys	162 853
TOTAL GÉNÉRAL					794 115

M. le Président demande s'il y a des questions avant de procéder au vote et d'énoncer les conflits d'intérêt.

PAS DE REMARQUE

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

**avec 5 dossiers
(n°21-I-043)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions**

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.BEZIRARD (excusé pour la séance) concernant 2 dossiers 2279600, 2708600 MEL

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent: M.DUJARDIN concernant 2 dossiers 2785300, 2955400 SM Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.GUIMBAUD ou son représentant concernant le dossier 2927500 VNF

8.3 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations – (1244)

M. BRANGER annonce que l'agence est à 50% d'engagements réalisés à ce stade de l'année sur cette ligne « prévention des inondations ».

Il présente 4 dossiers proposés à l'examen pour 576 195€.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
PI001	2021900	CA Béthune-Bruay, Artois-lys Romane	Acquisition foncière de parcelles situées en Zone d'Expansion de Crues (ZEC) (action n°6.32)	Beugin, La Comté et Rebreuve	150 601
PI002	2764400	SM Aménagement Gestion Eau Aa	Maîtrise foncière des champs d'inondation contrôlée n°2, 3, 5, 6, 7 et 12 du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de la vallée de l'Aa et de ses affluents	Aix-en-Ergny, Rumilly, Verchocq, Renty, Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Affringues, Aix-en-Ergny,	156 665
PI003	2860500	SM Schéma Aménagement Gestion Eaux Lys	Amélioration de la connaissance hydrométrique par la fiabilisation du réseau de station	Nédonchel, le Mont Noir, Aire-sur-la-Lys, Wittes, Robecq, Houléron, Saint-Venant, Merville, Le Doulieu, Saint-Jans-Cappel, La Gorgue	142 789
PI004	1032000	Métropole Européenne de Lille	Étude de maîtrise d'œuvre pour 2 aménagements : une ZEC et un chenal de décharge	Bondues et Wambréchies : bassin versant du courant Dewasier, affluent de la Deûle	126 140
TOTAL GÉNÉRAL					576 195

M. le Président signale des conflits d'intérêt pour M. FLAJOLET, Mme LEVEUGLE et M. BEZIRARD. Il demande s'il y a d'autres remarques et procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « PRÉVENTION DES INONDATIONS »
avec 4 dossiers
(n°21-I-044)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions**

u 

Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M.FLAJOLET concernant le dossier 2021900 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanente : Mme LEVEUGLE concernant le dossier 2021900 CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane et le dossier 2860500 SYMSAGEL

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.BEZIRARD (excusé pour la séance) concernant le dossier 1032000 MEL

8.4 – Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité – (1245)

M. BRANGER déclare, concernant la ligne relative à l'acquisition zones humides, que le taux d'engagements est de 15% d'engagements réalisés.

Il présente 2 dossiers pour examen, portés par le département du Nord d'une part et par la commune de Saint-Venant d'autre part, ce qui représente 211 959€ de participations financières pour l'Agence.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
AZH01	2733900	Département du Nord	Acquisition foncière de parcelles en milieu naturel	Cysoing	102 829
AZH02	2738600	Saint-Venant	Acquisition foncière de zones naturelles situées en milieux humides	Haverskerque et Saint-Venant	109 130
TOTAL GÉNÉRAL					211 959

M. le Président demande s'il y a des remarques et procède au vote de la délibération. Il précise que M. FLAJOLET est en conflit d'intérêt sur le dossier de Saint Venant.

PAS DE REMARQUE

La délibération « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE »

avec 2 dossiers

(n°21-I-045)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas aux débats en tant que membre consultatif : M.FLAJOLET concernant le dossier 2738600 Saint-Venant

8.5 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau – (1246)

4 7

M. BRANGER indique que le taux d'engagement sur la ligne « rétablissement de la continuité écologiques » est de 40%.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
CEC01	2903500	Voies Navigables de France	Plan Escaut : travaux de création d'une rampe à anguilles sur le fleuve au droit du barrage écluse de Denain	Écluse de Denain	559 282
TOTAL GÉNÉRAL					559 282

Il propose 1 dossier sur cette ligne avec une présentation détaillée. Il concerne Voies Navigables de France.

Il signale qu'un débat parlementaire sur l'examen de la Loi Climat résilience, porte actuellement sur le rétablissement de la continuité écologique. Il ajoute que l'agence a mis en ligne tout récemment, la semaine dernière, une plaquette qui présente à la fois les enjeux pour le bassin sur cette question, et les différentes solutions réponses, accompagnements et financements que peut apporter l'agence.

M. VATIN signale à ce sujet qu'existe une inquiétude sur un amendement porté à l'Assemblée Nationale sur les possibilités de traiter les seuils, barrages et autres et leurs possibilités d'effacement. Un amendement modificatif vient d'être déposé au Sénat, qui permet de renvoyer la lecture à l'Assemblée Nationale. La discussion se poursuit donc.

M. BRANGER suggère de prendre connaissance de la plaquette mise en ligne.

Il donne la parole à M. JOURDAN pour la présentation détaillée du projet de VNF situé à Denain.

M. JOURDAN rappelle qu'une pollution importante du fleuve Escaut a eu lieu en avril 2020 et qu'il a été décidé en conseil d'Administration du 26 juin 2020 des aides exceptionnelles. Il ajoute que ce dossier fait partie des opérations qui ont été identifiées en réponse à cette thématique de pollution via le Plan Escaut. Il signale que 4 dossiers ont été engagés depuis la délibération du conseil d'administration pour des travaux de restauration écologique du fleuve ou de ses affluents. Il ajoute qu'il est prévu, si l'agence a suffisamment d'engagements d'ici la fin de l'année, un dossier en maîtrise d'ouvrage par VNF qui permettra d'engager tous les dossiers prévus au départ sur la construction du plan.

Il signale que cette pollution a malgré tout révélé une « bonne nouvelle » en Belgique le retour d'espèces migratrices amphihalines. Il explique que l'Escaut est le point de repère en anguilles, mais désormais également en aloses ou lamproies identifiées alors qu'elles étaient considérées comme éteintes sur le fleuve Escaut : elles ont été retrouvées au moment de la pollution.

Il ajoute que le projet présenté met en évidence l'enjeu transfrontalier par rapport à l'anguille : il signale un point de blocage migratoire important sur le fleuve Escaut au niveau de l'écluse de Denain. Il précise que dans le cadre du règlement européen sur l'anguille, il est nécessaire d'aménager cet ouvrage. Il déclare que ce projet profite de celui connexe du Canal Seine Nord Europe avec sa série d'axes fluviaux qui seront aménagés pour permettre le passage des gros porteurs, les péniches de classe 5K. Sur l'écluse de Denain étaient prévus des travaux de modernisation du barrage, et l'agence, en parallèle prévoit l'aménagement d'une passe à poissons au niveau du barrage permettant de maintenir la cote normale de navigation.

La création de la passe à anguilles permettra de rétablir l'accès, pour les anguillettes en migration, vers l'ensemble des affluents de l'Escaut, ce qui était l'objet du plan Escaut : favoriser la colonisation biologique de l'ensemble des affluents pour favoriser la restauration écologique du fleuve.

Il déclare aux membres que s'ils valident ce dossier, ils peuvent voir le montant important lié à la modernisation du barrage, inéligible aux aides de l'agence, car le seul volet de l'aide de l'agence concerne strictement l'aménagement de la passe à poissons du barrage de Denain.

M. VATIN remercie M. JOURDAN et son équipe pour son implication. Il remercie plus largement le travail de tous au cours des dernières années sur les continuités écologiques.

Il souligne que la plaquette diffusée montre que l'agence a traité les trois quarts des ouvrages prioritaires. Sur 2700 ouvrages sur le bassin, 600 sont prioritaires ; et l'agence de l'eau a réussi à en effacer une partie, et à en aménager d'autres. 450 ouvrages ont été traités. M. VATIN déclare que l'agence est sur le bon chemin d'une politique apaisée dans notre bassin, malgré ce que d'autres disent. Il souligne qu'il est très important de continuer, chaque fois qu'une bonne solution peut être trouvée, qui permette que ce soit gagnant-gagnant. Il rappelle que l'agence n'a détruit aucun moulin, ni effacé un ouvrage sans avoir un accord avec le propriétaire. Il conclut donc que cette politique dans le bassin est tout à fait positive, et qu'il faut continuer. Il salue encore une fois le travail effectué et remercie à nouveau les membres.

M. FLAJOLET ajoute que l'agence a participé au maintien voire à la réhabilitation patrimoniale d'un certain nombre d'ouvrages et non pas à leur destruction. Il pense qu'il serait intelligent de la part de l'agence de profiter de sa campagne de communication incluant la diffusion de clés USB très belles, sous la forme d'une goutte d'eau, pour y insérer un petit reportage sur deux ou trois éléments significatifs et symboliques de cette politique apaisée de continuité écologique : que ce soit le barrage de Saint-Michel qui est un gros ouvrage, structurant d'un milieu urbain où il était très difficile de travailler, ou à Lugy en pleine campagne, ou Denain en plein milieu industriel. Il signale qu'il y a là quelques faits remarquables, à faire connaître de la représentation nationale.

M. VATIN remercie M. FLAJOLET pour cette excellente proposition de communication qui rejoint la campagne de communication de l'agence. Il explique que les clés USB seront, entre autres, envoyées aux parlementaires du bassin avec les documents adaptés (reportages...), pour valoriser l'action de l'agence, et aux membres des instances également.

M. le Président, après avoir demandé s'il y avait d'autres remarques, procède au vote de la délibération. Il signale un conflit d'intérêt avec M. GUIMBAUD (VNF).

PAS DE REMARQUE

La délibération « RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU VOIES NAVIGABLES DE FRANCE »

avec 1 dossier

(n°21-I-046)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas aux débats en tant que membre non permanent : M.ASSET représentant M.GUIMBAUD concernant le dossier 2903500 VNF

8.6.1 – Participations financières en faveur de l'appel à projet « eau et biodiversité en milieu urbanisé »

M. BRANGER signale que cet appel à projet n'émerge pas à France Relance, mais à la ligne budgétaire de l'agence « entretien et restauration de milieux naturels non humides ».

Si le dossier est validé, l'agence en sera à 34% d'engagement.

Le dossier présenté a été déposé par la communauté urbaine de Dunkerque, sur lequel l'agence est appelée à hauteur de 111 875€.

4



N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
ERM01	2898800	CU de Dunkerque	Restauration écologique d'espaces urbains	Armbouts Cappel et Tétéghem	111 875
TOTAL GÉNÉRAL					111 875

M. le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

PAS DE REMARQUE

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS NON HUMIDES, COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE »

avec 1 dossier

(n°21-I-047)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.RINGOT (excusé pour la séance) concernant le dossier 2898800 CU Dunkerque

8.6.2 – Participations financières Information, communication et éducation à l'environnement (1341)

M. BRANGER présente 2 dossiers proposés dans le cadre de la ligne information, communication et éducation de l'environnement, concernant également l'appel à projet eau et biodiversité en milieu urbanisé.

1 dossier est porté par l'association « campagnes vivantes » et 1 dossier concerne la commune du Portel, sur lesquels l'agence est appelée à hauteur de 37 224€.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (euros)
...01	2949100	Association Campagnes Vivantes	Projet « à fleurs de ferme pour les abeilles »	Nord-Pas-de-Calais	29 900
...02	2950100	Le Portel	Sensibilisation au Parc de la Falaise	Le Portel	7 324
TOTAL GÉNÉRAL					37 224

M. le Président signale un conflit d'intérêt pour M. LEVEUGLE pour le dossier « campagnes vivantes ». Il demande s'il y a des questions complémentaires puis procède au vote de la délibération.

PAS DE REMARQUE

**La délibération « INFORMATION, COMMUNICATION ET EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT »
avec 2 dossiers
(n°21-I-048)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions**

Ne participe pas aux votes et débats en tant que membre permanent : M.LEVEUGLE concernant le dossier 2949100 Campagnes vivantes

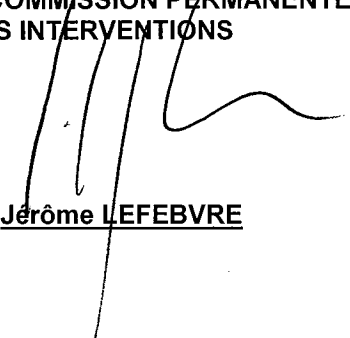
M. VATIN salue la performance de M. LEFEBVRE, nouveau Président de la Commission Permanente des Interventions, qui a animé cette séance avec une grande expérience, tout en laissant la place au dialogue. Il souligne aussi le fait que la commission a tenu les délais. Il remercie le Président.

Il remercie également tous les membres.

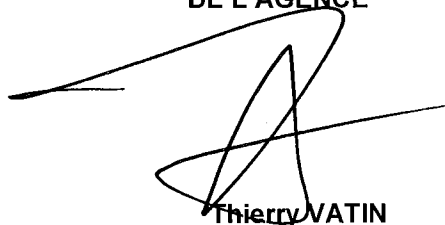
Il souligne que la journée se poursuit par la commission permanente programme l'après-midi, qui aura à travailler sur la révision du 11^{ème} programme. Il annonce que la commission sera très intéressante, puisqu'il y a des ajustements à faire. Il s'agit de faire un bilan à mi- programme de la consommation des différentes lignes de l'agence, et de repérer les lignes qui ont sous-consommé comme celle des eaux pluviales, et d'autres qui explosent, comme l'industrie et surtout les milieux naturels. Il déclare que c'est un véritable débat, et que seront proposés des ajustements sachant que c'est une première approche et non un aboutissement. Les discussions sur la révision de programme se poursuivront en conseil d'administration du 2 juillet, puis à nouveau en commission permanente programme cet automne avant la conclusion en fin de d'année en Comité de Bassin et Conseil d'Administration.

M. le Président remercie les membres de la commission et clôture la séance à 11h45.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Jérôme LEFEBVRE

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Thierry VATIN